

CPU  
1982  
2

0573

Juvénal NGORWANUBUSA

**LA RECHERCHE ET L'INFORMATION  
SCIENTIFIQUE AU BURUNDI:  
LE ROLE DE L'UNIVERSITE**

**DESS en Information spécialisée  
UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES DE GRENOBLE II**

**Grenoble, juin 1982**

REMERCIEMENTS.

\*\*\*\*\*

- Jacques ROUAULT, Responsable des Etudes de Troisième Cycle à l'Unité des Etudes et de Recherche en Informatique et Mathématiques en Sciences Sociales (GRENOBLE II) et Anne-Marie BIANCHI, Directrice du Centre de Documentation et de Recherche bibliographique (CDRB) à l'Université des Langues et Lettres (GRENOBLE III) pour avoir relu ce travail.
  
- M. MARECHAL, Département d'Histoire au Musée Royal d'Afrique Central à Tervuren
  
- Madame Dominique, Madame BARBE Anne-Marie, Mademoiselle Yvette CHIFFRE documentalistes au C.D.R.B.
  
- Madame ANGUILE, Secrétaire à l'IMS pour nous avoir facilité toutes les démarches Administratives.
  
- Madame Dominique MARTIN pour nous avoir offert la dactylographie du texte.
  
- Tous ceux qui nous ont allégé les méfaits du déracinement et particulièrement les familles ECOCHARD et MARTIN d'Echirolles.

\*\*\*\*\*

CPU  
1982  
2



## 1. INTRODUCTION

Le mérite d'un travail effectué dans le cadre d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées est, croyons-nous, du fait du caractère professionnel de ces études, son degré d'actualisation et d'applicabilité à un secteur déterminé.

Nous avons dès lors, en entreprenant ce travail l'intention de faire oeuvre utile. En tant que responsable du service de la Recherche et des Publications de l'Université du Burundi, nous sommes plus que tout autre, dans ce pays confronté aux problèmes ayant trait à la production, à la distribution, aux flux trans-frontières de l'information scientifique au Burundi. En effet, la recherche se nourrit d'information scientifique et celle-ci de la recherche. Elles se fécondent mutuellement.

Les problèmes qui se posent au Burundi en matière de recherche sont mutatis mutandis les mêmes que ceux des autres pays pauvres en général.

Si nous vivons à l'heure de la recherche, elle connaît actuellement des difficultés à des degrés divers selon les tropiques.

Le débat se pose généralement en termes d'opportunité pour les mécènes de la Recherche (l'Etat ou les Privés comme aux Etats-Unis d'Amérique) de financer des Etudes Théoriques (Recherche fondamentale) sans impact sur la Société et l'Industrie (Recherche Appliquée).

Les Chercheurs, eux, considèrent que les profits à court terme sont contraires au développement de la Science. Nous croyons qu'ils ont raison, parce qu'il est absurde de calculer en termes économiques, le rendement de cette activité singulière. Vladimir KOURGANOFF illustre cette situation en citant le témoignage de J.C. PECKER : " Mille recherches n'aboutissent pas, la mille et unième ouvre un nouveau domaine." (1)

Si les gouvernements hésitent à financer la recherche, c'est moins parce qu'ils ne sont pas conscients de son utilité, que parce qu'ils n'arrivent pas à la soutenir matériellement. La recherche a moins besoin d'un plaidoyer que d'un soutien financier.

C'est précisément cet angle du problème qui nous a incité à choisir comme sujet : La Recherche et l'Information Scientifique au Burundi: le rôle de l'Université. Nous ferons ressortir donc le rôle de l'Université pour éviter à l'Etat la distraction de ses efforts dans tous les secteurs de la vie nationale, invitant ainsi ces secteurs à profiter pleinement du soutien financier que l'Etat consent déjà à l'Université.

Cette politique de rationalisation et de rentabilisation devra se concrétiser par la création d'un Office de Coordination de la Recherche et de l'Information Scientifique et Technique (OCRIST) qui aura comme antenne principale l'Université du Burundi qui est déjà le microcosme de la Recherche et de l'Information Scientifique au Burundi. Les Infrastructures dont elle bénéficie déjà, à savoir des services et centres spécialisés de recherche, la Bibliothèque Universitaire, sont appelés à servir tous les Universitaires du Pays. Nous y ajouterons, pour la production de l'Information .

La nécessité urgente de mettre sur pied les Presses Universitaires du Burundi, qui seront encore une fois destinées à produire tous les documents Scientifiques, émanant de tous les organes de recherche du pays.

(1) V. KOURGANOFF: La Recherche Scientifique, Paris, P.U.F/Coll. Que sais-je?



## 2. L'INFORMATION SCIENTIFIQUE.-

### 2.1. DEFINITION

Le Concept même d'information Scientifique est récent et sa définition n'est pas encore stabilisée. Depuis sa création, l'UNISIST(2) ne considèrerait comme Information Scientifique, que la littérature ayant trait aux Sciences<sup>Techniques</sup>, par opposition à l'Information dans le domaine juridiques, administratifs, sociaux.

Cette deuxième partie devait être reconnue comme Information Scientifique lors de l'Assemblée Générale de l'UNESCO en 1980. Mais le problème subsiste de savoir où finit l'information-vulgarisation et où commence l'Information Scientifique.

Dans son acception généralement admise, l'Information Scientifique, c'est cette "Information logique, acquise par un processus cognitif, réfléchissant les lois du monde objectif, et utilisé dans un contexte socio-culturel" (3).

L'Information Scientifique est celle qui permet à la science, à l'économie, à la Technique, à l'Administration, à l'enseignement d'en tirer profit pour l'épanouissement harmonieux d'une communauté.

### 2.2. UTILITE DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE

Chaque pays, selon Vasile TARABO, accumule graduellement des quantités croissantes de données et d'informations qui dans leur totalité forment une ressource nationale.

Et le mot "ressource" est lancé! Il s'agit donc, pour un pays, de la même façon qu'il injecte des fonds dans l'exploitation du Nickel ou du Pétrole, de soutenir financièrement l'exploitation de l'Information.

Cet amas d'informations accumulées constitue la culture, et la culture est la carte de visite la plus pertinente de chaque pays.

Les éléments de la culture constituent le chaos originel, le mérite de chaque pays étant de réorganiser ce chaos pour voir ce qui dans ce foisonnement d'informations est susceptible de catalyser son développement. C'est ce qui a permis à A. DEWEZE de dire qu'en matière de développement "on pourra toujours faire des investissements les plus onéreux la plupart seront perdus, si la priorité n'est pas donnée au transfert des connaissances par un système d'information Scientifique et Technique efficace"(4)

L'Information Scientifique est donc un facteur important du développement. Il reste aux Etats, la responsabilité de choisir l'utile en temps utile, en fonction de l'image que chaque nation se fait de son avenir.

En matière de développement, nous ne connaissons pas de Schéma initiatique linéaire. Chaque pays est pieds et poings liés, concentré à la solution des problèmes qui empêchent son développement harmonieux et qui se présentent sous forme de chômage, d'inflation, de qualité de la vie, de la Communication.

Les degrés d'acuité diffèrent évidemment et tandis que dans un pays jeune, l'on se préoccupera plus de la production du haricot, dans un pays plus aisé, il sera surtout question de l'accès du plus grand nombre aux apports de la technique de pointe. Mais l'un et l'autre, chacun privilégiant son secteur-clé auront besoin de l'Information Scientifique, pour l'adapter et l'intégrer à leur système de développement. Un pays qui a déclaré l'Agriculture "priorité des priorités" comme le Burundi, aura donc besoin de façon préférentielle de l'Information Scientifique en matière Agricole. L'inégalité dans le domaine économique entraîne l'inégalité dans l'accès à l'Information Scientifique.

(2) UNISIST : Voir Annexe 1 - Sigles utilisés

## 2.3. OBSTACLES A L'ACCES A L'INFORMATION SCIENTIFIQUE

### 2.2.1 PROBLEMES ECONOMIQUES.

Considérer le problème de l'efficacité de l'Information nous dit A. DEWEZE, c'est se poser le problème de sa finalité. Et l'information n'est pas une fin en soi : la finalité d'un système d'information est le développement économique, social et culturel. Corollairement, ce n'est que grâce au développement économique et aux moyens financiers qu'il dégage que le système d'information pourra vivre et se développer. C'est ce cercle vicieux que nous retrouvons au Burundi. Non seulement il ne produit pas l'information scientifique nécessaire à son développement, mais encore, le besoin de s'informer pour le public est annihilé par la hantise constante de problèmes économiques élémentaires épineux. Se nourrir, se loger, s'habiller sont les préoccupations immédiates et présentes et légitimes, l'information scientifique étant considérée comme un luxe pour ceux auxquels le livre et le document en général sont un gagne-pain.

C'est un poignant dilemme quand on sait que l'information peut précisément aider à résoudre ces problèmes élémentaires.

Il faut choisir et qui dit choix suppose renoncement et souvent, c'est le domaine de l'information scientifique qui souffre de ce renoncement.

L'Université n'est d'ailleurs pas épargnée. L'Utilité de la recherche et de l'information scientifique n'est pas toujours évidente. Et quand elle est reconnue, elle reçoit un soutien plus moral que financier.

La grosse part du budget de l'Université étant absorbée par le paiement du personnel ou par les dépenses courantes d'entretien ou parfois de prestige, par les charges sociales en faveur des étudiants, on observe une constante réduction des moyens mis à la disposition de la recherche et de l'information scientifique. Sur un budget aux alentours de trois cents millions de francs Burundi, constituant l'allocation du Gouvernement à l'Université du Burundi par an, le budget de la recherche n'a guère dépassé six millions depuis quatre ans.

L'Information Scientifique est considérée comme une consommation culturelle et on restreint les sommes qui lui sont consacrées, comme on est obligé de le faire pour tout investissement "non productif".

Quand l'Etat finance des projets de recherches, il peut légitimement demander régulièrement des rapports sur l'état d'avancement des travaux, mais le bien-fondé de cette exigence ne paraît pas évidente à nombreux chercheurs.

Pourtant, la position de l'Association des Universités Particuliè-  
rement ou Entièrement de langue Française (AUPELF) est claire à ce sujet. "L'importance des applications de la recherche, comme son coût ne permettent donc plus à aucun gouvernement d'accepter la vieille règle du jeu que défendent encore certains Universitaires : "Donnez-nous de l'argent, et laissez-nous décider seuls de son emploi." L'élaboration des politiques de recherche est forcément devenue une tâche collective." (5)

### 2.3.2 LE SECRET ET LES COLLEGES INVISIBLES

La communauté scientifique ne comporte dans chaque domaine que quelques centaines de membres actifs dans le monde entier (sans compter les utilisateurs passifs de la science, c'est-à-dire les étudiants, les professeurs, les divers techniciens et les éventuels curieux).

(4) A. DEWEZE: République du Zaïre: Projet de Système d'informations scientifique, Rapport Technique pp/1975-76/2.131.7 n° de serie FMR/SC/STI/76/164, 108 p, PARIS, UNESCO, 1976.

C'est ce qu'estime Derek J. de Solla Price, en ajoutant qu'une telle situation s'exprime par l'impossibilité de suivre les travaux d'un groupe plus étendu. (6)

C'est donc l'efficacité qui exige cet isolement de chacune des communautés scientifiques et qui impose des limites à l'étendue de sa curiosité. On est tenté de se demander à qui sert cette efficacité.

La constitution de collèges invisibles, à savoir de chercheurs et d'utilisateurs de l'information scientifique, privilégiés, ne favorise pas la circulation et la démocratisation de l'information. Ils forment un cercle, une communauté, une sorte de "no-man's land" scientifique d'importance restreinte.

Les Collèges invisibles institutionalisent le secret que l'on observe dans plusieurs milieux scientifiques.

A l'Université du Burundi, alors que nous demandions que les sujets de recherche parviennent au service de la recherche et des publications par l'intermédiaire des Doyens de Facultés et d'Instituts, nous avons observé que la plupart des enseignants réagissaient négativement et considéraient que les Doyens n'avaient pas à connaître ne fût-ce que leur sujet de recherche, que c'était une initiative personnelle qui n'avait rien à voir avec les circuits administratifs. La réaction était généralement semblable quand il s'agissait de produire un document renseignant sur l'état d'avancement des travaux. Ils considéraient généralement qu'étant donné le fait que ces recherches feraient l'objet d'une publication ultérieure, il n'y avait pas de raison de la donner par bribes. C'est l'expression même de cette crainte qu'avait Pasteur "d'enlever à une idée peut-être féconde, par une publication hâtive, le charme de la poursuite avec calme en une méditation prolongée."

On entend des doctorands préparant leurs thèses, faisant de leur sujet leur chose et refusant de "déflorer" leurs thèses, afin d'en assurer la stricte originalité à l'occasion de la soutenance.

Ils ne sont pas nombreux en effet ceux qui croient à ce mot de Pierre Curie "Qu'importe que je n'aie pas publié un travail, si un autre le publie!"

### 2.3.3. LA CONCURRENCE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

L'idée selon laquelle la Science est Universelle est très belle, mais il existe encore cette fierté qui consiste pour certains à vouloir la patronner et la contrôler. Pasteur, cité par KOURGANOFF disait aux siens, le jour où il fut certain de sa découverte de la vaccination anti-charbonneuse : "Je ne me conslèrais pas si cette découverte que nous avons faite, mes collaborateurs et moi, n'était pas une découverte Française".

Dans tous les laboratoires de la Terre, il y a des milliers de chercheurs qui effectuent les mêmes recherches au même moment. Pourquoi gaspiller de l'argent du Peuple, demande KUO-MOJO, dans le vain espoir de publier son nom dans les journaux ou peut-être, avec de la chance, de décrocher le ridicule prix Nobel. (7)

- (5) AUPELF : Colloque sur l'Université et la Recherche Scientifique dans le Monde d'Aujourd'hui, Montréal, du 8 au 12 Mai 1967. L'Université Officielle de Bujumbura y était représenté par M. DEBOT Doyen de la Faculté des Sciences.
- (6) Derek J. de Solla PRICE : Little Science, Big Science p. 62
- (7) KUO-MOJO: Prés. de l'Académie des Sciences en Chine in Quand la Chine s'éveillera de Roger Peyrefitte, Ed. Fayard 1975 475p p. 182.

L'inégalité dans cette concurrence est flagrante : les revues scientifiques les plus connues, les Prix Nobel ne sont pas monnaie courante chez "ceux qui n'ont inventé ni la poudre, ni la boussole", selon les termes du poète Aimé Césaire.

Le principe des échanges scientifiques internationaux est généralement admis, malgré le protectionisme de chaque nation observé dans ce domaine. La Science est non seulement liée à la localisation de l'activité scientifique, mais aussi à la civilisation de chaque pays, à son économie, à sa puissance militaire (Le langage des premiers ordinateurs américains!) etc. Et ces considérations culturelles, politiques et militaires contrebalancent inévitablement le caractère universel de la Science.

#### 2.3.4. OBSTACLES LINGUISTIQUES.

Parmi les considérations culturelles, nous trouvons le problème de la langue important. Quelques langues seulement se sont faites la réputation d'être des langues scientifiques internationales pour des raisons historiques évidentes. L'Anglais, et secondairement le Français se sont taillés " la part du lion".

Jean-Louis BOURSIN a remarqué l'extrême importance de l'Anglais dans les systèmes d'information modernes. " Aussi la valorisation de nos gisements d'information revêt aujourd'hui une importance stratégique qu'il convient de mesurer. On estimait en 1977, que sur 337 bases de données accessible en Europe, 76% utilisaient l'Anglais comme langue véhiculaire, 10% l'Allemand, et 10% le Français"(8)  
Ceci est dû sans doute au fait que les Etats-Unis fournissent 87% des ordinateurs sur les cinq continents, selon une étude publiée dans les actes du Colloque de Dijon sur l'Information dans le tiers-monde.(9)

Cet état de fait ne fut-il pas le mobile principal qui guida les autorités de l'Université du Burundi à introduire l'enseignement obligatoire de l'Anglais dans toutes les sections même non littéraires de l'Université. Il s'agissait d'ouvrir le système National de l'Enseignement aux influences internationales parce que la notion de science "nationale" s'avère de plus en plus surannée.

De même, des relations poussées existent entre l'Université du Burundi et l'Université de Dar-es-salam (TANZANIE) l'une francophone et l'autre anglophone, et se concrétisent par l'échange d'enseignants, d'étudiants, d'autres spécialistes et d'informations scientifiques.

#### 2.3.5. PROBLEMES DE TRANFERT DES CONNAISSANCES.

A l'heure de l'ordinateur et de la Télématic, la circulation des informations ne devrait pas poser de problèmes, mais dans ce domaine, comme dans d'autres, la dialectique dominé-dominant n'est pas prête à disparaître.

Nonobstant les problèmes de domination, il n'est plus normal qu'on entreprenne avec de forts investissements, des travaux qui ont déjà été faits ailleurs. C'est le propre des siècles derniers illustré par cet exemple de Christian BORNES pour stigmatiser la question d'incommunicabilité due à la langue. "En 1880", l'Académie des Sciences Française mit au concours un problème relatif à la théorie des nombres qui avait été résolue depuis plus de 20 ans en Angleterre."

Le Burundi est comme les autres pays pauvres confronté au problème de transfert des connaissances.

(8) Jean-Louis BOURSIN : L'édition Scientifique de Langue Française in Universités, vol II n° 3 et 4, sept 1981 - Janvier 1982 p; 43

(9) Université de DIJON : Colloque sur l'Information et le Tiers-Monde, Annuaire du Tiers-Monde, Vol V. 1978-1979, Ed. Berger-Levrault 1980.

L'avis général des pays pauvres est d'éviter la pollution culturelle qui consisterait pour les riches, sous couvert de liberté de circulation des idées et des informations, d'embrigader les moins nantis, en programmant leurs besoins et en proposant leur satisfaction par des mots et des images à caractère politique et commercial.

Les Etats-unis d'Amérique, n'auront d'ailleurs ménagé aucun effort pour s'opposer à la résolution de l'UNESCO de 1972, sur la circulation des informations, qui devait finalement être adoptée et qui laissait aux pays pauvres la possibilité de contrôler la littérature documentaire qui leur serait proposée. Elle donnait par la même occasion la liberté de conclure des accords inter-Etats en la matière. Cette résolution enjoignait néanmoins à tous les Pays membres de l'UNESCO, de faciliter la circulation des imprimés, des livres et du matériel scientifique, éducatif et culturel, notamment par l'exemption des droits de douane à l'entrée de ce matériel. De son côté l'UNESCO a mis sur pied depuis 1949, un système de "BONS UNESCO" permettant aux institutions à caractère éducatif, de se procurer des documents à des prix abordables. Mais nous devons constater ici, que quelque soit le mode de transmission des connaissances et des Technologies, aucun n'est innocent. L'Ordinateur notamment, comme nous le signalons plus haut, se présente comme un instrument de domination. Les programmes, concepts (SOFTWARE) sont conçus par les Pays riches, la technologie des ordinateurs (HARDWARE) est détenue par les mêmes pays. Les problèmes de l'Informatique apparaissent ainsi à un point de jonction entre les problèmes d'informations et les problèmes de transfert de technologie, qui se cumulent ici pour faire de l'informatique un instrument privilégié de dépendance du Tiers-monde et peut-être d'autres parties du Monde. Nous montrons en effet plus haut que les Etats-Unis fournissent 87% des Ordinateurs sur les 5 continents.

### 3. L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET LA RECHERCHE AU BURUNDI

Dans ce chapitre nous nous proposons d'apporter une critique sommaire de l'infrastructure scientifique existante au Burundi, en même temps que nous envisagerons un organisme central de Coordination de l'activité Scientifique.

Il existe au Burundi des services et centres de recherche et de documentation, travaillant isolément, sans rapports même avec des attributions voisines. La concurrence y a plus droit de cité que la collaboration, tout ceci dans un environnement de secret professionnel néfaste et nuisible à la circulation de l'Information.

La condition première de l'élaboration du système National d'Information est de faire accepter l'idée que l'Information est une ressource essentielle et que comme pour les gisements souterrains de pétrole, il convient de mettre en place tout un appareil pour l'extraire et apprendre à s'en servir.

Il faut ensuite se convaincre de cette comparaison avec les gisements de pétrole en reconnaissant l'efficacité de l'Information Scientifique.

Pour définir un système d'information intégré, Hubert TARDIEU, Dominique NANCI et Daniel PASCOT nous éclairent davantage en usant de la métaphore du système thermique d'une habitation, qui lui est difficile à décrire, mais qui a l'avantage d'être perceptible sinon concret. " Il ne se voit pas, mais se sent, nous savons si son état est jugé satisfaisant ou pas, nous savons intervenir sur son comportement immédiat (ouvrir la fenêtre, fermer le radiateur sur son évolution à moyen terme (acheter un radiateur d'appoint...), ou à long terme (installation d'un dispositif thermodynamique). Sa maîtrise intelligente est rendue possible par le modèle confus, mais riche que nous en avons : grâce à ce modèle, nous ne forçons pas à mort la chaudière quand il fait - 20° C de hors et que la fenêtre est ouverte. Nous commençons par la fermer." (10)

Et pour abonder dans le sens des auteurs, ce n'est pas quand "le courant ne passe pas" entre centres et services de recherche et d'information que l'on peut parler de Système National d'Information.

(10) TARDIEU(H), NANCI(D) et PASCOT(D). Conception d'un système d'Information Préf de Jean-Louis le MOIGNE, Paris, Ed. d'organisation, Gaëtan Editeurs, 1979.



Beaucoup d'Etudes ont été faites sur la mise sur pied de systèmes nationaux d'informations et le sujet trop rebattu a aussi occupé Claire GUINCHAT et Michel MENOUE. Ils estiment que l'élément déterminant pour la création d'une politique nationale d'information est que si les données et les connaissances sont indispensables pour les individus, les entreprises, les administrations qui constituent un pays, la somme de leurs besoins d'informations, crée au niveau national, un besoin global d'information. Si celui-ci est incomplètement satisfait, c'est le développement même du pays qui pourrait être mis en cause. Ils renchérissent plus loin et, comme pour illustrer le cas du Burundi, ils disent ceci "Si les activités d'information demeuraient anarchiques, le coût total deviendrait prohibitif." (11)

### 3.1. L'OFFICE DE COORDINATION DE LA RECHERCHE ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

L'Organe de coordination que nous préconisons pour le Burundi présente un double avantage : Donner accès au plus grand nombre à l'information Scientifique, tout en réduisant le coût.

Les attributions de l'organisme de Coordination sont multiples. Il s'agit notamment de :

- L'acquisition en commun de matériels. Equiper par exemple l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi, d'un matériel qui devrait servir à la Faculté d'Agronomie de l'Université.
  - L'évaluation des recherches devrait aussi être centralisée pour éviter que dans un petit pays comme le nôtre, plusieurs équipes de recherche ne s'attèlent à des questions déjà traitées engageant ainsi du temps et des frais inutiles.
  - Etablissement de catalogues collectifs, mise sur pied du système de Prêt Inter-bibliothèques, dans le cadre d'un Centre National de Documentation rattaché à l'Office de Coordination.
  - Fourniture de microcopies . etc...
- L'Office de Coordination de la Recherche et de l'Information, Scientifique et Technique (OCRIST) sera appelé à élaborer un inventaire complet des services de recherche et d'information scientifique.

La position de cet Office au niveau du Gouvernement, nous est inspiré par les recommandations de l'UNESCO, telles que reprises par André DEWEZE "Lorsqu'un pays en voie de développement s'est doté dans le domaine de l'information d'un grand nombre d'institutions décentralisées, le Secrétariat, du point de vue convergence ne doit pas être situé dans l'une d'elles, sinon les autres pourraient mettre son impartialité en doute. Lorsqu'en revanche il n'existe qu'un seul service d'information centralisé le secrétariat peut s'y implanter. Dans toute la mesure du possible, il doit être autonome et ne dépendre officiellement que du Premier Ministre, du Ministre des Affaires Scientifiques ou du Ministre du Plan."(12)

L'Office à notre avis devra être dirigé par une autorité entourée par un Conseil Consultatif représentant les :

- Sciences Agronomiques
- Sciences Exactes et Technologiques
- Sciences Médicales et Naturelles
- Sciences Economiques et Sociales
- Sciences de l'Education et la Culture

(11) GUINCHAT(Claire) et MENOUE(Michel) - Sciences et Techniques de l'Information et de la Documentation: Introduction Générale, Paris, Presses de l'UNESCO, 1981, p. 392

(12) A. DEWEZE : op. cit. p. 62

La mise en place d'un tel Office pourrait bénéficier du Concours des Organismes Internationaux tel le Programme Général d'Information de l'UNESCO ou le Bureau Inter-Organisations pour les systèmes d'Informations (IOB Genève). Cette dernière organisation a notamment entre autres attributions, celle d'assurer " une meilleure coopération avec les systèmes d'information dans les Pays et à partir de là, une mise en place plus facile de structures nationales ou régionales cohérentes, destinées à assurer le transfert des informations dans le pays, ceci devrait permettre de réduire les inégalités dans l'accès aux informations entre les pays industrialisés et ceux pour lesquels l'information est un besoin essentiel pour atteindre leurs objectifs économiques et sociaux."(13)

La position de l'UNESCO quant à la place du Système National d'Information, montre combien il faut attacher de l'importance à la place d'un Service dans un organigramme pour le rendre opérationnel et pour qu'il ait de l'autorité.

La hiérarchisation à outrance tue les initiatives.

#### 4. PRINCIPAUX ORGANES DE RECHERCHE AU BURUNDI

Nous allons répertorier les principaux utilisateurs de l'information scientifique au Burundi, en tenant compte des cinq rubriques retenues pour servir d'ailes à l'office de Coordination. Il s'agit moins d'une énumération que d'une étude comparative des services existants dans l'Administration et dans l'Industrie, par rapport à leur collaboration souhaitable avec l'Université.

##### 4.1. SCIENCES AGRONOMIQUES.

En parcourant les rapports de l'Administration Coloniale Belge au Rwanda-Urundi, présentés annuellement aux chambres belges, on constate que l'Agriculture y occupe une place de prédilection.

Ainsi en 1961, les investissements effectués dans les Secteurs public organismes parastataux ayant trait à l'agriculture, à la pêche, à la pisciculture, au reboisement et forêts, à l'Elevage et à l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo (INEAC), sans oublier l'Institut pour la recherche Scientifique en Afrique Centrale (IRSAC) s'élevaient à plus ou moins 10% du total des investissements.

C'est la Faculté d'Agronomie et de Zootechnie, transférée d'Astrida (actuellement BUTARE au Rwanda) à Bujumbura, en 1959, qui est le premier établissement d'enseignement supérieur implanté au Burundi.

Le Laboratoire Vétérinaire du Ministère de l'Agriculture et l'Elevage a une tradition de recherche de haut niveau surtout dans les travaux de diagnostic en matière de bactériologie, de virologie et d'histopathologie. L'INEAC a donné naissance à l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi. Il gère trois stations importantes en province (GISOZI, RUVYIRONZA - GIHOFI) .

L'Institut des Techniques Agricoles de GITEGA est un organisme qui forme des aides agronomes compétents. Ajoutons à cela la Faculté d'Agronomie de l'Université du Burundi et l'Institut de Recherche, Agronomique et Zootechnique de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs, implanté à GITEGA, pour compléter le répertoire des centres de recherche dans le domaine de l'Agriculture et de l'élevage.

Mais quelle que soit l'implantation ou le statut, nous remarquons que ces centres de recherche agronomique et Zootechnique ne collaborent pas et ne rayonnent pas autour d'eux.

(13) Mme DUSOULIER (IOB-GENEVE). Communication au Symposium Mondial sur la Documentation Internationale, organisé par l'UNITAR/FID à Bruxelles 20-22 Juin 1980.

Les Centres de Recherche du Ministère de l'Agriculture, se comportent envers la Faculté d'Agronomie de l'Université du Burundi comme des rivaux. Les autorités de ladite Faculté déplorent souvent le manque de collaboration qu'elles rencontrent dans ce domaine. Toutefois, les étudiants du Troisième Ingéniorat en Agronomie, effectuent chaque année des stages pratiques dans les stations de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU).

La Faculté des Sciences Agronomiques dispose de documents du Système International d'Information sur les Sciences et Techniques Agricoles (AGRIS) qui pourraient être d'une grande utilité pour les chercheurs d'autres centres du secteur agricole, s'il y avait des mécanismes fluides de collaboration.

#### 4.2. SCIENCES EXACTES ET TECHNOLOGIQUES.

C'est au Ministère des Travaux Publics, de l'Energie et des Mines que nous trouvons une infrastructure de recherche en matière des Sciences Exactes et Technologiques. Mais les carrières des travaux publics ont un besoin urgent de mise sur pied d'un système sectoriel d'Information scientifique.

Un bureau Central Technique avait été crée au début des années 1970, a Ministère des Travaux Publics, des Transports et de l'Equipement de l'époque. C'est à ce bureau qu'il incombait notamment l'élaboration des cahiers de charge pour tous les projets de l'Etat concernant la Construction, le génie, l'habitat, l'aménagement, ainsi que la supervision des travaux.

Ce bureau a été demantelé à l'occasion d'une restructuration récente du Ministère des travaux Publics, au profit de services spécialisés d'études et de contrôle.

Ainsi le Département Technique d'Etudes et Contrôle des Routes, le département des Etudes et ~~Bâtiments~~<sup>Travaux</sup> Neufs etc....

Certains travaux d'évaluation sont confiés à la Société Mixte d'Etudes du Burundi.

Il ~~devrait~~ d'être créé au Service de l'Urbanisme, un bureau de documentation en matière d'habitat, avec le concours du Réseau documentaire Français URBAMET, sur l'urbanisme, l'aménagement, l'environnement et les transports. Comme exemple d'Etude et toujours dans le cadre de l'habitat, le bureau d'étude d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de Planification, URBAPLAN, a publié à Lausanne en 1980, une étude faite pour le compte du Ministère Burundais des Travaux Publics, de l'Equipement et du Logement et sur financement de la Banque Mondiale. Elle a pour but d'améliorer les conditions d'habitat des populations les plus pauvres de Bujumbura : Crédit au logement, réhabilitation ou construction d'infrastructure ou d'équipement, mise en place d'organes permanents (formation, animation, approvisionnement, maintenance, gestion administrative des dossiers permettant d'augmenter la capacité de production de logements, d'infrastructures et d'équipements.

Les travaux de recherche stricto sensu au Ministère des travaux Publics de l'Energie et des Mines, s'effectuent dans les laboratoires spécialisés. Ainsi, les laboratoires des Mines, et le laboratoire des travaux Publics qui sera opérationnel sous peu.

Le Service des Recherches Minières est sans doute après l'Université et l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi. Celui qui emploie le plus d'ingénieurs qui se vouent entièrement à la recherche. On a remarqué dans le passé certaines velléités de collaboration avec les enseignants de l'Université du Burundi dans le domaine des Sciences de la terre, mais assez timidement et avec des relations scientifiques plus personnalisées, entre individus (Collèges invisibles) qu'officielles, formalisées et institutionnalisées.

Des travaux ont déjà été effectués en Géologie sous la colonisation, et notamment comme le signale un rapport de la colonisation de 1960, "un professeur de la Faculté Universitaire Officielle de Bujumbura a reçu une aide de l'IRSAC pour l'étude géologique sur la stratigraphie, la tectonique,

l'évolution métamorphique et les intrusions du soubassement précambrien en Urundi, dans la région de KAYANZA, NDORA et BANGA".(14)

Il faudrait créer un Centre d'Information Scientifique chargé d'établir l'inventaire de tout ce qui a été fait, en se procurant notamment des documents analogues à celui que nous citons. En matière d'Energie, il existe à l'Université du Burundi, un centre de Recherche des Utilisations des Energies Alternatives (CRUEA) qui donne l'exemple de l'ouverture de l'Université à l'Industrie. En effet, on associe dans ses organes scientifiques et consultatifs des chercheurs d'autres secteurs confrontés journallement aux problèmes d'énergie comme la Régie de Distribution d'Eau et d'Electricité et l'Office National de la Tourbe, du Ministère des Travaux Publics, de l'Energie et des Mines.

La Bibliothèque du Centre est ouvert aux chercheurs n'appartenant pas à l'Université.

#### 4.3. SCIENCES MEDICALES ET NATURELLES.

A côté du Laboratoire Vétérinaire de Bujumbura, qui dépend du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, mais qui nous intéresse ici parce qu'il produit des serums et antigènes à usage vétérinaire et humain, le gouvernement a créé au sein du Ministère de la Santé Publique un Office National Pharmaceutique(ONAPHA), Récemment transféré, de façon difficilement compréhensible, au Ministère du Commerce et de l'Industrie. Il faut citer ici également le département d'Epidémiologie et laboratoires et le Service d'hygiène.

Le personnel enseignant de la Faculté de Médecine est régié comme partout ailleurs par un statut de bi-appartenance au Ministère de l'Education Nationale et au Ministère de la Santé Publique. C'est un exemple type qui illustre la collaboration entre l'Université et le secteur Public, qui en fin de compte se facondent mutuellement.

Chimistes, Médecins et Biologistes de l'Université du Burundi sont en train de mettre en place un Centre dont l'impact économique sera indéniable, à savoir le Centre de Recherche sur la Pharmacopée et la Médecine Traditionnelles Burundaises(CRPMTB). Le centre sera amené à collaborer avec un groupe de recherche ou des chercheurs isolés du Ministère de la Santé Publique qui s'y intéressent depuis longtmps, ainsi qu'avec l'Office National Pharmaceutique.

Il sera également nécessaire d'y associer, dans le cadre de l'Interdisciplinarité que nous souhaitons, des psychologues et des linguistes à l'instar de ce qui existe déjà au Zaïre car la médecine et la pharmacopée traditionnelles étaient plus que jamais des Sciences Humaines; ce n'était pas que des réactions chimiques, mais toute une ambiance et des incantations toutes aussi curatives que l'on appelle le placebo.

#### 4.4. SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES.

Comme nous le dit Pauline ATHERTON, qu'elles soient scientifiques, techniques, commerciales ou directoriales, des informations précises et sûres fournies au moment qu'il faut, à la personne qu'il faut, à la personne qu'il faut, sous la forme la plus commodément utile pour celle-ci, peuvent aider à réduire considérablement le gaspillage des ressources résultant de la répétition inutile ou involontaire d'invention, de découverte ou de développement et par dessus tout à éviter de prendre des décisions malencontreuses qui provoquent une déperdition des ressources. (15)

Une décision ne vaut généralement que ce que vaut l'information à laquelle a accès celui qui la prend. L'accès a des informations correctes peut orienter vers de nouvelles directions de recherche, le développement et l'action des dirigeants. Les Centres de recherche en Sciences Economiques et Sociales auront donc comme tâche principale, celle d'orienter la politique économique du Pays pour son développement harmonieux.

(14) Rapport sur l'Administration Belge du Rwanda-Urundi, pendant l'année 1960, présenté aux chambres par le Ministre du Rwanda-Urundi. Bruxelles, 1961 - Musée Royal d'Afrique Centrale- Tervuren.

(15) Pauline ATHERTON: Manuel pour les Systèmes et Services d'Information Paris. UNESCO. 1977

C'est en tout cas la mission que s'est assignée le Centre Universitaire de Recherche pour le développement Economique et Social organisé au sein de la Faculté des Sciences Economiques et Administratives de l'Université du Burundi.

Dans le secteur du Plan, du Commerce et des Finances, le rapport POLINIÈRE, rédigé en 1975 sur la situation et besoins des systèmes Nationaux d'Information en Science et Technique, recommandait in extenso ceci : " La nécessité d'éviter le double emploi entre la BRB (Banque de la République du Burundi) et de l'IRUSTAT (Institut Rundi des Statistiques)"<sup>1</sup> En effet le Consultant de l'UNESCO avait remarqué que toute l'Information Industrielle (y compris l'information commerciale) était rassemblée par l'IRUSTAT (devenu SNES i.e : Service National d'Etudes Statistiques) pour la plupart des secteurs et par la BRB pour le commerce extérieur. Il regrettait aussi l'absence de fiches matières à jour à l'IRUSTAT, absence qui constituait un handicap sérieux pour les utilisateurs. En 1982, les attributions n'ont pas sensiblement changé. Le Service des Etudes de la BRB, parallèlement au Service des Statistiques, continue à publier régulièrement ses données dans un bulletin.

Les activités de recherche en matière industrielle proprement dites seront sans doute entreprises dans le cadre du Centre de Promotion Industrielle nouvellement mis en place. Déjà en Mai 1974, l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industrielles) avait apporté son assistance à une enquête sur les besoins des Fabricants.

Mais les Fabricants n'ont pas les mêmes filières pour se procurer l'information adéquate.

Alors que les Industriels étrangers se documentent à leur siège social, implanté généralement en Occident, les Nationaux éprouvent beaucoup de difficultés pour une information en temps utile.

C'est donc, nous le croyons une mission d'information que le nouveau Centre de Promotion Industrielle devrait d'abord et avant tout s'assigner en collaboration avec la chambre de Commerce et de l'Industrie dont l'objectif est de défendre les intérêts du secteur privé, de participer au développement du Commerce et de l'Industrie dans le Pays et précisément de fournir aux membres tout renseignement et informations utiles pour exercer leurs activités, recevoir et diffuser les offres d'affaires

Le Centre de Promotion Industrielle devra mettre sur pied un catalogue de brevets d'invention.

#### 4. 5. SCIENCES DE L'EDUCATION ET CULTURE.

Aucun système de recherche et d'information scientifique ne peut être conçu sans qu'y soit associé l'industrie de la Science et de la culture, à savoir le Ministère de l'Education Nationale. Le Système d'Information du Ministère de l'Education Nationale est touffu mais il manque de coordination. Nous sommes d'avis qu'il faudrait envisager un Centre National de Documentation Pédagogique qui aurait des antennes régionales, pour s'occuper notamment de la gestion des bibliothèques dans les Ecoles, de leur régulière alimentation, de la circulation, de l'Information entre enseignants. De même la distribution des ouvrages scolaires dans les Ecoles, le contrôle du respect des programmes seraient du ressort de ce centre qui pourrait englober le service de l'Inspection sans nulle incompatibilité.

Le Ministère de l'Education Nationale a aussi perdu des infrastructures précédemment existantes qui facilitaient la liaison entre enseignants et la circulation de l'Information Scientifique.

(16) J.P. POLINIÈRE : Situation et Besoins des Systèmes Nationaux d'information en Science et Technologie (Afrique de l'Est) n° série FMR/SC/STI/132 (F), Paris, UNESCO 1975.

Il s'agit par exemple de cette revue de l'Education Nationale qui s'est éteinte il y a une dizaine d'années. Il serait souhaitable que cette revue renaisse pour résoudre le problème d'enclavement dont les enseignants du Secondaire souffrent particulièrement, étant appelés plus que d'autres à travailler dans tous les coins du pays. Cette revue pourrait revoir le jour dans un cadre comme le Centre que nous préconisons.

Les départements de recherche sont, au sein du Ministère de l'Éducation Nationale, ceux qui s'occupent de l'élaboration des programmes. Il s'agit du Bureau d'Education rurale(BER); du bureau d'Etudes des Programmes de l'Enseignement Secondaire(BEPES) et du Bureau d'Etudes de l'Enseignement Technique (BEET).

Le BER dispose de divers ateliers correspondant aux différentes matières dispensées dans l'enseignement primaire et se suffit dans la production de manuels scolaires, grâce à un dynamique atelier de production.

Des pourparlers sont en cours avec l'UNESCO afin de transformer cet atelier en Imprimerie du Ministère de l'Education Nationale, Université comprise. Le BEPES et le BEET sont de création récente. Ils dépendent de la Direction Générale de l'Enseignement Secondaire. Ils regroupent des Conseillers pédagogiques appelés à penser et à publier les programmes de l'Enseignement Secondaire Général et Technique, toujours dans le souci constant d'adapter les programmes aux besoins économiques, sociaux et culturels intrinsèques du Pays.

Dans le secteur de la culture, nous trouvons pour la recherche et l'Information Scientifique, le Centre de Civilisation Burundaise(CCB) Ce Centre nouveau-né qui ne date que de 1977, a vite mis sur pied des équipes pour la collecte des traditions orales. Il travaille dans ce domaine concurremment avec le Ministère de l'Information(Radiodiffusion) et la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université.

Le mot " concurremment " est ici employé à dessein, parce que la collaboration, encore timide dans ces différents services laisse à désirer.

La Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université du Burundi participe à toute initiative en rapport avec la révalorisation de la Culture Nationale et en particulier, il s'est formé au sein de cette faculté, deux groupes de recherche qui opèrent avec l'appui financier de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique. Il s'agit du Projet "LEXIQUES THEMATIQUES D'AFRIQUE CENTRALE"(LETAC) et celui de l'Atlas LINGUISTIQUE D'AFRIQUE CENTRALE(ALAC).

Tous les Centres de recherche de l'Université, collaborent tant scientifiquement qu'administrativement avec le Service Central de la Recherche et des Publications.

##### 5. UNITES DOCUMENTAIRES EXISTANTES.

"Celui qui sait où trouver la connaissance est bien prêt de celui qui la possède"(Adage latin).

Des querelles byzantines se sont évertuées et continuent encore à distinguer Bibliothèques et Centres de Documentation. Il y a évidemment en filigrane, la distinction entre Bibliothécaires et Documentalistes, distinction qu'ANDERLA n'est pas prêt à abandonner. Il dit en effet ceci : " Le spécialiste de l'Information ne se substitue pas au Bibliothécaire ou au documentaliste. Il prend sa part dans la chaîne dont il constitue un élément supplémentaire qui prend en compte, non plus le document lui-même, mais son contenu, pour aboutir à ce qu'il est convenu d'appeler le document tertiaire de synthèse."(17)

C'est un débat qui ne diffère en rien avec celui de certains philosophes et théologiens qui ont passé des années précieuses à discuter sur le sexe des anges. En effet, comme masculins ou féminins ils n'en étaient pas moins anges, le Centre de Documentation ou la Bibliothèque n'en sont pas moins des endroits où sont opérés tous les degrés du processus de l'Information que sont la production, l'enregistrement et la mise en forme, la catalogage, la conservation et la diffusion,

dépistage et exploitation par l'utilisateur des documents. Cette chaîne de transmission de l'Information se déroule dans des services ou Centres de Documentation et dans les Bibliothèques. En oublier un maillon serait faillir à une des missions de l'Information. Nous ne tiendrons pas compte non plus dans ce travail de la distinction peu perceptible faite entre Centre et Service de Documentation en se basant sur des inégalités de status, un Centre étant réputé plus autonome qu'un service.

Un Centre de Documentation dans son acception la plus simple empruntée au glossaire de l'UNISIST, cité par POLINIÈRE. C'est une organisation qui a pour tâche de :

- 1) Sélectionner, acquérir, stocker et rechercher des documents spécifiques sur demande.
- 2) De signaler la parution des Documents, de les résumer d'en tirer des extraits et de les répertorier.
- 3) De diffuser les documents en réponse à des demandes de document ou d'information.

Il existe des Unités Documentaires, répondant à des appellations diverses que nous croyons bon de définir ici pour des raisons méthodologiques, visant à clarifier les concepts dont il est question dans ce travail

#### 5.1. CENTRES SECTORIELS NATIONAUX.

Leur centre d'intérêt étant des domaines spécialisés mais dont le champ d'action couvre tout le territoire national comme par exemple le Centre de Civilisation Burundaise qui s'occupe de la collecte, et de la diffusion de la culture Burundaise.

#### 5.2. CENTRES NATIONAUX

Ce sont des organismes d'Etat qui couvrent l'ensemble des domaines scientifiques et Techniques de la Connaissance; Nous n'en citerons comme exemple que le Centre de Documentation du Centre National de la Recherche Scientifique en France et dans les anciennes colonies Françaises qui ont généralement gardé les mêmes appellations après l'autonomie, et le VINITI Soviétique (Institut Fédéral pour l'Information scientifique et Technique de Moscou.

En Algérie, cet organisme s'appelle Centre d'Information Scientifique et Technique et de transfert de Technologie, créé en 1974. Nous n'avons pas au Burundi un Centre analogue.

#### 5.3. CENTRES INTERNATIONAUX.

Ils traitent de la Documentation spécialisée. Ils ont un caractère assez original comme le CHEMICAL ABSTRACTS SERVICES (CAS) qui publient les chemical abstracts. Ce centre fondé en 1907, dépouille selon Jacques CHAUMIER, 12000 revues et analyse près de 250.000 articles par an dans le domaine de la Chimie et de la Biochimie (18). La Bibliothèque Centrale de l'Université du Burundi est abonnée au Chemical Abstracts.

#### 5.4. CENTRES SPECIALISES

Ce sont les mieux adaptés pour répondre à la demande de l'Information. Citons par exemple le service Central de la Documentation de l'Institut National Français de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et son homologue Burundais, le Service National d'Etudes Statistiques (SNE) Ils sont ou doivent être en mesure de fournir à tout moment des indications économiques ponctuelles et précises.

(17) ANDERLA- L'Information en 1985. Une étude prévisible des besoins et des ressources, PARIS, OCDE, 1973, 1973, 141p. p. 24

(18) Jacques (CHAUMIER - les Techniques Documentaires, Paris, PUF/ Coll. Que sais-je n° 1419, 4° éd. 1979, p. 23

## 5.5. SERVICES DE DOCUMENTATION DES ADMINISTRATIONS

Ce sont des Centres greffés aux offices publics, parapublics et privés. Ils sont plus près des utilisateurs et peuvent connaître de façon plus précise les besoins de ces derniers. Font partie de cette catégorie, les services de Documentation des Ministères etc..... qui gèrent essentiellement la littérature grise des administrations. Ce sont les plus nombreux au Burundi.

## 6. L'INFORMATION SCIENTIFIQUE A L'UNIVERSITE DU BURUNDI

### 6.1. LE SERVICE DE LA RECHERCHE ET DES PUBLICATIONS

Ses attributions s'inscrivent en plein dans le cadre de l'information Scientifique. Il doit se mettre au courant de toutes les recherches en cours à l'Université et leur apporter l'appui logistique. Outre les recherches émanant des centres de recherche ci-haut cités, nombreux projets individuels sont déposés chaque année par les enseignants préparant leur doctorat dans toutes les facultés et Instituts. Ce service, en plus de la distribution de l'Information, se spécialise surtout dans la Production de l'Information. Il publie la "revue de l'Université" les notes de cours et autres documents Scientifiques et administratifs, les actes de colloques et de Séminaire, le Vade-Mecum de l'Etudiant(guide), les Programmes des cours et tout autre document favorisant la vulgarisation de la Science, comme par exemple tous les imprimés qu'occasionnent la préparation et le déroulement de la Semaine de l'Université"

En bonne place se situe aussi la publication des thèses de doctorat des Professeurs de l'Université. Le Service prend à cet effet, tous les contacts nécessaires avec les imprimeries les maisons d'édition et les organismes financiers susceptibles de faciliter l'opération.

A l'heure actuelle, trois thèses de doctorat ont déjà été publiées dans les Universités et raisons d'Editions Partenaires avec le concours du service de la Recherche et Publications. Cette courageuse politique de subventions devrait continuer pour le rayonnement scientifique de l'Université et de son personnel. Les étudiants finalistes et les stagiaires de l'Université, surtout ceux de la Faculté d'Agronomie sollicitent également le budget affecté à la Recherche. Mais il faudrait pour faire oeuvre utile et durable pour les étudiants, envisager un autre moyen d'intervenir pour leurs recherches, en négociant notamment la majoration de leur bourse et en se désengageant complètement dans le financement de projets isolés. Ceci permettra de faire pleins feux sur les projets pluridisciplinaires, à caractère national, s'exécutant dans le cadre des centres de recherche dûment organisés au sein des Facultés et Instituts.

Dans un avenir très proche et à l'instar de ce qui se passe dans d'autres Universités, il faudra penser à donner plus d'autonomie à ces centres, et à les responsabiliser, notamment dans la gestion des frais de recherche. Le Service de la Recherche et des Publications occuperait alors la place qui doit être la sienne d'organisme spécialisé, dépendant directement du Rectorat et appelé à donner son avis au plus haut niveau sur l'opportunité de tel ou tel sujet en tenant compte de la politique de recherche au niveau national, à l'élaboration de laquelle il sera associé, en qualité d'antenne privilégié de l'Office de Coordination de la Recherche et de l'Information Scientifique et Technique. Il aurait en plus la mission de contrôle des utilisations des frais affectés à la recherche et à l'information scientifique .

Dans le cadre de la vulgarisation de la Science, le Service de la Recherche et Publications organise régulièrement des conférences et des communications des Professeurs de l'Université du Burundi ou des Professeurs invités et y associe tout le public. Mais pour illustrer cette activité, il n'y a pas mieux que la "Semaine de l'Université" Depuis 1978, une tradition s'est créée consistant à organiser pendant une Semaine autour des Vacances de Pâques, des Journées Portes Ouvertes, destinées à faire connaître au Public, l'Université et ses activités académiques. Chaque "Semaine" porte un cachet propre : c'est un thème de communication scientifiques chaque fois différent. Il en consitue donc le signe distinctif.



Il y a une mission qui nous tient particulièrement à coeur et qui devrait revenir au Service de la Recherche et des Publications en collaboration avec les Facultés et les Instituts. C'est la confection d'un inventaire de mémoires et thèses déjà rédigés à l'Université du Burundi, ou par des Burundais dans les Universités Etrangères, à l'instar de ce qui existe par exemple en France à NANTERRE, ou l'on peut consulter le fichier complet des thèses de doctorat soutenues en France.

On remarque en effet à l'Université du Burundi, des sujets de mémoire avec des titres trop proches pour être différents. Il faudrait un fichier que les étudiants et les Professeurs-directeurs de mémoire consulteraient obligatoirement avant de se fixer sur un sujet. Ce système existe au Centre de Documentation et de Recherche Bibliographique de l'Université des Langues et Lettres de Grenoble III et il porte des fruits.

Dans ce domaine comme dans d'autres, le mauvais transfert de l'information scientifique permet le plagiat. Selon Von WEISS, parlant des articles scientifiques, certains ont pu ainsi faire rééditer à leur nom des articles déjà parus et se créer ainsi une notoriété. Quelquefois même les articles ont pu paraître dans les revues qui les avaient publiés la première fois. C'est évidemment un cas extrême mais qui pourrait se produire et qui se produit d'ailleurs déjà dans un pays limitrophe du Burundi, où un étudiant présenterait après un certain délai, un travail déjà fait, si des mesures ne sont pas prises de façon urgente à ce sujet.

## 6.2. BIBLIOTHEQUES DE L'UNIVERSITE.

Au Burundi, il n'y a pas de réseau de Bibliothèques, outre les bibliothèques des Centres Culturels des Pays Etrangers et les bibliothèques des établissements d'enseignement. Nous citons à titre particulier la bibliothèque de l'Université et celle du Grand Séminaire de Rujumbura, cette dernière étant bien fournie, notamment en documents inédits datant de la Colonisation, chose assez méritoire quand on sait le vandalisme auquel ont été assujetties nos archives à la veille de l'indépendance.

Et le peu qu'il y a est insuffisamment utilisé. Toutes les bibliothèques Universitaires comprise, répondent mutatis mutandis aux observations de Lester ASHEIM donnant ses impressions au retour d'un périple qui l'avait mené dans plusieurs bibliothèques africaines : "Trop de collections de livres, qui n'ont encore servi à aucun chercheur, trop de marbres extérieurs, cachant des intérieurs non encore terminés, trop de rayonnage fermés à clef, trop de fichiers qui sont beaucoup plus une énigme qu'un guide pour l'utilisateur, trop de machines qui ne fonctionnent pas, faute de pièces de rechange introuvables sur place ou du personnel qualifié, trop d'ouvrage de référence tout neufs qui n'ont jamais été consultés, trop de collections de périodiques avec d'importants vides au milieu et dont les abonnements ont cessé à des dates coïncidant dans les deux cas avec l'interruption ou la cessation d'un programme d'assistance technique étrangère"(19)

On constate cette non-utilisation de la Bibliothèque Universitaire du Burundi, même dans les milieux Universitaires. Par opération bonne conscience, BJORN TELL excuse la situation en relatant l'Université de la non-fréquentation des bibliothèques Universitaires. Il a remarqué que les Scientifiques rencontrés dans les Centres de documentation sont des habitués. Quand au phénomène de la non-utilisation des fonds des Bibliothèques, il l'a enregistré partout : " Il a pu être relevé que les Bibliothèques Universitaires sont aussi désertes à HELSINKI, à Stockholm, à Copenhague qu'à Londres ou Toronto"(20)

(19) ASHEIM Lester : Directeur en 1966 du Bureau des relations Internationales de l'American Library Association.

(20) Bjorn TELL : Conception et Planification des Systèmes Nationaux d'information. Etude à l'usage des responsables gouvernementaux UNESCO

Nous pourrions sans exagérer y ajouter Bujumbura et la situation inquiète les autorités tant Universitaires politiques. Le Ministre de l'Education Nationale ne manque jamais à chaque rentrée académique d'insister le personnel et les étudiants de l'Université à fréquenter la bibliothèque. Le Ministre chargé des Affaires de la Présidence a eu également l'occasion d'y insister.

L'occupation récente par la Bibliothèque de locaux plus vastes pourra rendre les documents plus accessibles et notamment permettre l'accès aux nombreux périodiques qui restent dans les magasins, alors que ce sont les outils les plus intéressants de recherche. La question de donner libre accès au public n'appartenant pas à l'Université, à la Bibliothèque Centrale, reste sans réponse et il faudra que le Conseil de la Bibliothèque, composé de Doyens de Facultés et Instituts, des Bibliothécaires spécialisés, du Directeur des Services Académiques, du Chef de la Recherche et des Publications et de deux représentants des étudiants, tranche dans le sens de la mise à la disposition des documents au plus grand nombre, dans un pays qui ne dispose pas, comme nous l'avons signalé, d'un système intégré de Bibliothèques. Sinon la Bibliothèque Universitaire risque comme le disait Rimbaud de faire partie des "alcôves de bouquins vermoulus pour bons hommes chauves".

Outre le Conseil de la Bibliothèque qui est un organe chargé d'orienter sa politique, nous avons à sa tête un personnel spécialisé ayant reçu la formation des Ecoles Supérieures de Bibliothèques, d'Information Scientifique et des bibliothécaire Stagiaires, sortis pour la plupart de l'Ecole des Bibliothécaire Archivistes et Documentalistes de Dakar (SENEGAL). Les bibliothécaires spécialisés font partie des Associations Internationales de Bibliothécaires.

Le Service est divisé en quatre sous-services à savoir le service administratif qui s'occupe de la gestion journalière du personnel et des équipements, le service des Abonnements, le Service des relations publiques incluant le prêt et le Service-leader constitué par la Catalographie. C'est lui qui réceptionne les livraisons, les catalogue et les distribue entre la Bibliothèque Centrale et les Bibliothèques Facultaires, une fois traitées.

La tendance aujourd'hui dans beaucoup d'Universités est de favoriser l'épanouissement des bibliothèques spécialisées des Facultés, la Bibliothèque Centrale se réduisant à un Centre de Documentation interdisciplinaire ne gérant que des ouvrages de références : bibliographies, catalogues etc...

Nous donnons à titre d'exemple, les expériences de l'Université catholique de Louvain (Belgique) et des Universités de l'Académie de Grenoble (France). A Grenoble, il y a deux grandes bibliothèques interuniversitaires mises sur pied selon les affinités des Unités d'Enseignement et de recherche. Ainsi il y a la Bibliothèque Interuniversitaire de Droit et Lettres qui groupe grosso modo toute la documentation en Sciences Humaines et la Bibliothèque InterUniversitaire des Sciences dont le fonds est essentiellement alimenté par les documents traitant des Sciences Exactes, naturelles et médicales. Chaque Université peut organiser en son sein bibliothèques et laboratoires de sections, ainsi que des Centres de documentation, tel par exemple le Centre de Documentation et de Recherche bibliographiques de l'Université des langues et Lettres.

A l'Université Catholique de Louvain, dont le système d'avant 1972 a servi de modèle à celui de la Bibliothèque de l'Université du Burundi, la Bibliothèque Centrale InterUniversitaire a été remplacée par les Bibliothèques de Facultés. Les Services communs sont assurés par le Centre Général de Documentation qui a en particulier un catalogue alphabétique des revues et des collections, qui permet un jeu de renvoi aux bibliothèques Facultaires. Il doit acquérir livres et revues d'intérêt général. Là aussi, comme ce que l'on a observé à Grenoble, les Facultés proches par leur Spécialité se regroupent en une seule Bibliothèque.

C'est le cas des trois facultés des Sciences Exactes, ou du Centre Général de Documentation qui occupe les mêmes locaux que la Bibliothèque des Facultés de Philosophie et Lettres et de Théologie.

Il y a pratiquement le système d'accès direct aux documents. A l'Université du Burundi, c'est au contraire la Bibliothèque Centrale qui prend toute l'importance qui devrait revenir aux Facultés et Instituts. Même dans le budget annuel, c'est elle qui s'octroie la plus grande part pour enrichir son fonds de livres et de périodiques, on se demande pour qui si ce n'est pour les Facultés et Instituts et ce qui empêcherait que ce budget leur soit directement affecté pour qu'ils le répartissent suivant les exigences de la recherche par section.

Un effort de formation systématique du personnel a été entrepris, mais son statut reste problématique, le Conseil d'Administration ayant, à tort à notre avis, refusé le caractère de personnel scientifique aux cadres de la Bibliothèque, comme de la Recherche et des Publications du reste, bref à ceux qui sont précisément chargés de l'Information Scientifique, sous le fallacieux prétexte que ce sont des gestionnaires, sans en proposer un autre.

A son intention, nous reproduisons ici la recommandation de Claire GUINCHAT et de Michel MENU "L'existence d'un statut est très importante car il définit la situation de la profession dans son ensemble et permet d'y attirer et d'y conserver les personnes ayant le profil requis"(21)

Il y a effectivement dans les Unités de documentation des gestionnaires comme les Préposés de Bibliothèques, mais ce ne sont pas eux qui réclament le Statut scientifique. Prendre tout le personnel du Secteur de l'Information Scientifique dans un même moulin, c'est ignorer, la distinction faite par Claire GUINCHAT et Michel MENU.

On distingue :

- Les tâches de caractère routinier ou matériel, assez élémentaires, généralement confiées aux agents d'exécution (Techniciens, aides ou assistants)
- Les tâches techniques supposant un niveau de qualification professionnelle et le cas échéant, générale tel le catalogage, l'indexation, la recherche bibliographique.
- Les tâches de supervision, de Contrôle et d'Organisation des différentes fonctions de la chaîne Documentaire, qui demandent non seulement une solide formation professionnelle et générale, mais aussi une expérience du métier de quelques années.
- Les tâches techniques qui requièrent une bonne formation et une expérience confirmée dans les domaines ou les disciplines traitées (par exemple, l'analyse et l'extraction de l'information, l'évaluation, les liaisons avec les utilisateurs etc...)
- Les tâches de conception et de direction d'ensemble
- Les tâches pédagogiques et de recherche.

Certes C. GUINCHAT et M. MENU remarquent que dans les petites Unités d'information, ces différents échelons tendent à se confondre par la force des choses, mais en faveur des spécialistes de l'Information Scientifique, le Conseil d'Administration de l'Université du Burundi devrait considérer l'échelon des tâches pédagogiques et de recherche au lieu de les repousser vers le bas de l'échelle soci-professionnelle des tâches à caractère routinier ou matériel, appelé "gestion".

## 7. ROLE DE L'UNIVERSITE DANS CE CADRE DE L'OCRIST

### 7.1. BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE - BIBLIOTHEQUE NATIONALE.

Nous signalons d'emblée l'aberration selon laquelle un département du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, en l'occurrence le Département des Archives Nationales et de Documentation, ne disposant pas de bibliothèque, a été déclaré par décret, dépositaire légal des Publications au Burundi. Nous avons en outre fait remarquer que la Bibliothèque de l'Université du Burundi est suffisamment fournie pour pouvoir accueillir des utilisateurs de l'extérieur de l'Université. Des bibliothécaires s'attèlent à confectionner une bibliographie nationale. Nous connaissons pour le moment trois bibliographies sommaires préparées, une par D. NYAMBARIZA, bibliographe sélective publiée en 1974 sous le titre : Le Burundi : essai d'une bibliographie 1959-1973, 1974 multigraphié, Université du Burundi IUSE. Il s'agit d'un répertoire de publications, rapports de recherche et périodiques conservés au Burundi et publiés de 1959 à 1973. Classement par grands domaines de recherche. Index auteurs et Index matières. Plus volumineux et plus exhaustif est la Bibliographie de F. RODEGEM et de C. BAKARA. Ajoutons à cela une bibliographie de D. NDAYIZEYE, responsable du service des Périodiques de la Bibliothèque de l'Université du Burundi.

La Bibliothèque de l'Université du Burundi est prête à jouer le rôle de Bibliothèque Nationale. Elle aurait pour mission de ressusciter les Bibliothèques Publiques qui étaient à 47 au Rwanda-Urundi en 1961 et que le temps a délabrées. Si elles n'ont pas été refectionnées pour céder la place à d'autres services, comme celle de Bujumbura.

La Bibliothèque connaît déjà un système de prêts inter-bibliothèques. Lors de l'exposition des livres organisée pendant la "Semaine de l'Université" édition 1978, les autorités de la Bibliothèque ont fait appel aux Bibliothèques du Grand Séminaire de Bujumbura et de l'Université Nationale du Rwanda.

### 7.2. PARTICIPATION DE L'UNIVERSITE DANS L'ELABORATION D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE RECHERCHE

C'est la trilogie " Université-Recherche-Industrie " qui constitue le creuset où se formera la nation de demain remarque DEWEZE.

De toute façon, il est aujourd'hui connu que l'Université n'a plus le monopole de la recherche. L'AUPELF reconnaît que l'Université n'est plus la seule à être chargée de recherche et de nombreux organismes, laboratoires et Instituts Publics ou privés prennent dans ce domaine une importance rapidement croissante.

Comme tous les chercheurs, non-universitaires (dans le sens de ceux qui ne travaillent pas à l'Université) publics ou privés sont passés par l'Université, il s'agit surtout de maintenir leurs liens avec elle par une association systématique entre les cadres des différents institutions de recherche avec ceux de l'Université. Nous ajoutons qu'il est urgent de donner les mêmes possibilités de perfectionnement à tous les chercheurs quelque soit leur affectation. En vertu de quel principe en effet, peut-on estimer qu'un chercheur du service des recherches minières au Ministère de l'Energie et des Mines n'a pas besoin de poursuivre ses études de doctorat au même titre que son collègue de la même spécialité travaillant à l'Université?

Un enseignement du Secondaire, n'a-t-il pas besoin pour satisfaire son auditoire particulièrement inquisiteur de parfaire sa formation par le doctorat? Les Economistes du Ministère du Plan qui ont la lourde responsabilité de donner au pays un plan cohérent, décrivant l'itinéraire du développement, ne devraient-ils pas bénéficier d'une formation théorique, du même niveau que leurs collègues de l'Université.

Une telle politique pourrait éviter le débat traditionnel entre Praticiens non théoriciens et théoriciens n'ayant pas voix au chapitre dans la recherche appliquée. Parallèlement, nous estimons que les enseignants de l'Université, à travers les centres de recherche spécialisés doivent être consultés pour toute question de recherche survenue dans les administrations ou dans l'Industrie. C'est à ce titre que nous avons apprécié l'initiative du Centre Universitaire de Recherche des Utilisations des Energies Alternatives (CRUEA), car il associe à ses activités, des chercheurs des Secteurs tant publics que privés et ainsi le CRUEA est au courant des problèmes énergétiques qui se posent dans les Services publics et privés du Pays ou de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs à travers l'Electrification des Grands Lacs (EGL), organisme communautaire implanté au Burundi et participant aux activités Scientifiques du CRUEA.

Mais l'Université, non seulement doit être informée sur toutes les activités de recherche en cours au Burundi, mais encore, elle doit participer à l'élaboration de la politique scientifique. En clair, rien de ce qui est cherché ne doit lui être étranger. Ceci répond d'ailleurs à une des préoccupations de l'AUPELF traduite en ces termes au colloque déjà cité sur l'Université et la Recherche Scientifique dans le Monde d'Aujourd'hui. Elle recommande que l'Université soit associée dans les "Conseils et Comités qui décident des détails de la politique de la recherche, association dans les associations savantes et les académies.. qui permet à l'Université de rester garante de la valeur de la culture c'est-à-dire de sa qualité - La maintenir en prise directe sur le siècle."

Le mot d'ordre devrait être, pour la rentabilisation des équipements et des ressources humaines, de renforcer les Centres de recherche déjà existants et de leur proposer des mécanismes de collaboration avec tous les groupes de recherche nouvelle ment organisés. Lorsque l'Etat est amené à créer en dehors de l'Université, certaines institutions de recherche spécialisées, des dispositifs d'interaction permanente entre l'Université et cette institution nouvelle doivent être établis dès l'origine. C'est ce que recommande l'Association Francophone des Universités.

### 7.3. LES PRESSES UNIVERSITAIRES DU BURUNDI ET LA POLITIQUE DU LIVRE.

Le besoin d'une Maison d'Edition date de toujours au Burundi, mais les Belges n'avaient jamais ressenti ce besoin quand ils dirigeaient le Pays. Dans leur rapport de 1961, ils reconnaissaient qu'il n'existe pas dans le territoire de Maison d'Edition proprement dite. "Les Missions éditent par leurs propres moyens les ouvrages didactiques Parmi ces Presses Missionnaires, ils citeront les Presses Lavigerie, et l'Imprimerie de la Mission catholique de Gitega. Mais où sont donc publiés les ouvrages de Burundais où intéressant le Burundi?"

Outre les quelques essais d'un poète obscur, seul Buruma à figurer dans les anthologies de la littérature négro-africaine publiés aux Presses Lavigerie, les autres travaux sont publiés chez des Editeurs Européens ou dans leurs succursales en Afrique, particulièrement spécialisés dans le livre Africain.

Jacques CHEVRIER les a recensés dans un article qu'il a consacré à "La recherche du Livre Africain." (22)

(22) Jacques CHEVRIER : A la recherche du Livre Africain, in Jeune Afrique n° 1095 du 30 décembre 1981.

Il s'agit par exemples des Editions Karthala qui ont publié les Actes du Colloque sur la Civilisation des peuples des Grands Lacs, tenu à Bujumbura du 4 au 10 Septembre 1979, ou des Nouvelles Editions Africaines, dont "Peuples et Rois de l'Afrique des Lacs" constitue le spécimen de la littérature historique burundaise.

Nous pourrions y ajouter Armand COLIN qui a publié dans sa collection "Les Classiques Africains, le n° 12 consacré aux complitions d'un Belge sur les genres littéraires du Burundi. Les Editions Jeune Afrique ont publié une biographie de 120 personnalités qui ont fait l'Afrique; le Roi MWEZI GISABO du Burundi y occupe une place méritée etc.....

Nous avons déjà signalé en outre que les thèses de nos professeurs sont publiées dans les Universités et Maisons d'Editions diverses selon leurs relations avec l'Université du Burundi. Ceci pose directement le problème de la politique du Livre dans un pays pauvre comme le Burundi et qui plus est n'en produit pas lui-même.

Jacques CHEVRIER propose une africanisation et une régionalisation des circuits de distribution, le développement de la lecture publique, mais comment la mettre en place au Burundi, quand les lecteurs potentiels eux-mêmes ne dépassent guère 20° de la population et quand la seule Bibliothèque digne de ce nom à savoir la Bibliothèque Universitaire n'est pas ouverte aux personnes "étrangères" à l'Université?

La solutions radicale serait de promouvoir une édition universitaire, mais qui pour se mettre au diapason de la population non-universitaire serait appelé à éditer toute la littérature documentaire burundaise. Il faudrait instaurer des prix littéraires à l'instar de ce qui existe déjà au Zaïre.

Si nous proposons la mise sur pied des Presses Universitaires pour effectuer tous les travaux Scientifiques et de vulgarisation de toute provenance, c'est que nous sommes convaincu que mieux vaut une seule infrastructure réussie que plusieurs non-opérationnelles, travaillant à temps incomplet parce que non sollicitées et obligées de s'équiper différemment pour les mêmes fournitures.

L'Edition, même dans les Pays nantis coûte cher. Qui dit Maison d'édition évoque toute la cohorte de difficultés dues au papier, à l'impression, à la photogravure, au brochage, à la reliure, au cartonnage, aux frais de publicité aux droits d'auteurs, taxes, frais généraux, rapports avec les Librairies, risque de mévente des ouvrages. Tous ces problèmes doivent être partagés par l'effort de tous pour mettre sur pied une maison d'édition commune répondant à la devise "L'Union fait la force".

Et à notre sens cette maison d'Edition ne peut s'implanter qu'à l'Université. Un rapport de Datus C. SMITH Jr met le doigt sur les problèmes économiques de l'Edition des livres dans les Pays Pauvres.(23)

Voici à titre d'exemple du coût de l'Edition, la répartition qu'il fait entre les différentes composantes de l'Edition, à savoir le papier, la composition, l'impression et le façonnage.

NBRE D'EX.	COMPOSITION	IMPRESSION	FACONNAGE	PAPIER
1.000 ex.	44,5%	18,8%	8,2%	28,5%
5.000 ex.	19,2%	19,6%	13,6%	47,6%
10.000 ex.	15,3%	17,6%	13,6%	53,5%

COUT DE FABRICATION ET AUTRES COUITS.

NBRE D'EX.	COUT DE FABRICATION	AUTRES COUITS
1.000 ex.	32,3%	67,7%
5.000 ex.	30,0%	70,0%
10.000 ex.	29,3%	70,7%

DIMINUTION DU COUT DE FABRICATION PAR EXEMPLAIRE

	1.000 ex.	5.000 ex.	10.000 ex.
AFRIQUE	100	49	41
PAYS NON-IND	100	51	44
PAYS TRES - IND.	100	29	21

COUT COMPARATIF DANS DIFFERENTS SYSTEMES

	LINOTYPE OU MONOTYPE	DACTYLOGRAPHIE	COMP. MANUELLE	PHOTOCOMPOSITIC
AFRIQUE	100	69	107	206
PVD.	100	69	119	231

Le problème de l'Édition scientifique et Technique de Langue Française en Afrique, particulièrement sous l'angle des besoins propres à l'Universitaire (enseignants, chercheurs, étudiants) à fait l'objet d'un Séminaire régional organisé par l'AUPELF à Abidjan du 23 au 27 Octobre 1972. Il ressort l'urgente nécessité pour les Universitaires Africains de collaborer à la sauvegarde de la Culture africaine par le livre avec l'aide d'autres ordres d'enseignement, la nécessité de participer à l'édition des programmes des cours. Quant au prix des livres le Séminaire remarque, à juste titre d'ailleurs à notre avis, que pour le professeur ou l'étudiant, l'essentiel n'est pas le luxe du support, mais la qualité du message. Il recommande donc une édition sans ambition de nature à généraliser les livres de poche.

Comme on l'observe aisément dans les tableaux ci-dessus, le prix du livre diminue au fur et à mesure que la possibilité d'édition augmente. Ceci constitue un argument complémentaire en faveur de la création des Presses Universitaires pour un pays comme le Burundi, ou on aurait la Xérographie, microfilm, reproduction d'articles de périodiques, d'ouvrages de bases épuisés et non réédités.

Et pour la diffusion du livre, étant donné qu'actuellement, il n'y a pas de librairie subventionnée par l'Etat, une Librairie Universitaire serait un outil appréciable pour Universitaires et autres chercheurs. Ainsi l'Université sera le nombril de toute l'activité scientifique du Pays et elle aura accompli sa tâche.

Venons-en maintenant à la place que doivent occuper les Presses Universitaires. D'emblée, nous faisons nôtre la remarque de Robert WALLENS selon laquelle " Pour que les Presses Universitaires soient réellement efficaces, il est indispensable qu'elles possèdent une structure commerciale et une indépendance vis-à-vis de l'Université". Ces points sont selon lui indispensables à leur réussite et à leur prospérité. En effet si on fonctionnalise les Presses Universitaires, on leur ôte du même coup tout esprit d'initiative et de prise de décision. L'éditeur est en effet fréquemment et rapidement appelé à prendre des décisions ponctuelles dans les domaines divers. Pour ce faire, il faudrait évidemment que soit revu à l'Université du Burundi, le problème de la responsabilisation des cadres qui sont souvent réduits à être des exécutants, toutes les décisions, même mineures parfois, étant du ressort du Rectorat.

En militant en faveur de l'Indépendance d'un Système National d'Information, des Organismes de Recherche et maintenant des Presses Universitaires, nous avons une identité de vue avec les Organisations Internationales comme l'UNESCO et l'AUPELF. Elles sont catégoriques en dénonçant l'aspect hiérarchique, si étranger à la recherche et à la production scientifique qui ne tiennent aucun compte des différences de rang.

C'est aux Presses Universitaires qu'il reviendra d'émettre un avis objectif sur les propositions d'édition : fixation du triage, possibilité de vente etc... et comme le dit Robert WALLENS à l'abri des pressions que risquent de lui imposer l'ALMAMATER Il faudra néanmoins reconnaître au Conseil d'Administration le droit de Contrôle, financier notamment. Les Presses Universitaires auront besoin d'avoir un Centre audio-visuel équipé. En effet, de plus en plus, l'audio-visuel s'installe dans le concept des nouveaux médias et il faut en tenir compte pour l'information et la communication. A l'heure actuelle, à l'Université du Burundi, dans le cadre du Service de la Recherche et des Publications, le bureau de l'Audio-visuel, qui en est à ses premières balbutiements, tente une entrée timide dans les Facultés et les Instituts. Projection de films didactiques, aide à la récolte et à l'enregistrement des traditions orales. Le bureau est sous-utilisé, les enseignements, par manque d'information ou de formation dans ce domaine, pensant qu'il n'ajoute rien à l'efficacité de leur enseignement. Des difficultés techniques dues au manque de techniciens compétents à la résistance de l'Administration pour l'achat de nouveaux équipements et à l'anarchie dans la gestion du matériel scientifique donné directement aux Facultés et Instituts ou à des Individus par les Coopérations, sans escale et enregistrement au bureau de l'Audi-visuel, sont autant d'handicaps, auxquels doit faire face ce service encore jeune.

En tout cas et en tout état de cause, l'Université de Demain sera obligée de consommer massivement les moyens audio-visuels et cela ne sera possible que dans le cadre des Presses Universitaires dont le précurseur est en ce moment le Service de la Recherche et des Publications. Ceci nécessitera évidemment la formation préalable du personnel, notamment des Techniciens et un équipement adéquat et homogène.

De la plupart des Centres que A. DEWEZE a visités au Zaïre, il rapporte que "les photocopieurs, les lecteurs agrandisseurs sont inutilisés parce que personne ne sait les réparer et même si cela était, il n'y a pas de pièces de rechange".

Les Editeurs d'ouvrages académiques ou Scientifiques spécialisés, pratiquent souvent la politique des prix élevés et de faibles tirages. M'BOZOLO note que l'édition d'ouvrages scientifiques en Afrique ne représente que 17% de la production africaine du livre. Ceci nous pousse à nous ranger en faveur de la mise sur pied d'un Cartel de Presses Universitaires qui serait représenté par les PRESSES UNIVERSITAIRES INTERNATIONALES (PUI).



Robert WALLENS, au Colloque d'Abidjan auquel nous faisons allusions ci-dessus, ainsi qu'une recommandation du Colloque qui a eu lieu à Orléans en 1971, avec pour thème, l'examen de formules propres à améliorer les conditions de la création, de la diffusion des ouvrages scientifiques et dont le Colloque d'Abidjan n'a été que la suite, ont déjà eu l'occasion de décrire les avantages des Presses Universitaires Internationales. Bien que nous nous réservons un chapitre consacré aux perspectives régionales, dans la coopération en matière de politique Scientifique, nous allons re-later ici les éléments qui militent en faveur de la création des Presses Universitaires Internationales.

Ces éléments font partie d'un répertoire de recommandation issues des Colloques d'Orléans et d'Abidjan, telles que consignées dans le bulletin d'Interstages (24).

Nous les retransmettons intégralement pour montrer la politique de l'AUPEL en matière de Presses Universitaires, qui pourrait éclairer et inspirer notre Jeune Universitaire par voie de conséquence notre pays, dans l'élaboration de sa politique de l'Information scientifique.

Les Participants ont donc recommandé que :

1. Les Editeurs d'ouvrages scientifiques et Techniques et les organismes de promotion intéressés adressent un exemplaire gratuit de toute nouveauté à la Bibliothèque Centrale des Universités des Pays en Voie de développement, à charge pour celles-ci d'organiser l'exposition des livres reçus.
2. Le fichier de tous les enseignants et chercheurs des Universités Francophones dont l'élaboration a été mise à l'étude par le Comité International de Liaison Université-Edition (CILUE) soit réalisé dans les meilleurs délais.
3. Le CILUE se penche sans tarder sur le problème de la normalisation des informations adressées par les Editeurs aux Universitaires.
4. L'enquête entreprise par l'AUPELF, en collaboration avec l'Université d'Abidjan, sur les besoins quantitatifs et qualitatifs des Universités des Pays concernés en matière d'ouvrages d'enseignement général, enseignement spécialisé et de recherche soit poursuivie et complétée, afin notamment de déterminer précisément les ouvrages dont la tradition sera nécessaire.
5. Une action concertée des organismes gouvernementaux et de l'AUPELF soit entreprise en vue de la formation et du perfectionnement professionnel des Editeurs, Libraires, Bibliothécaires et autres Techniciens du Livre africains et asiatiques.
6. Des formules d'édition et de distribution, tels que livres de poche, éditions spéciales permettant d'en proposer aux usagers africains et asiatiques aux bas prix.
7. L'AUPELF suscite des actions concertées en vue de la création de centres audio-visuels régionaux en Afrique et en Asie.
8. LES PRESSES UNIVERSITAIRES INTERNATIONALES, qui ont déjà fait l'objet d'une recommandation du Séminaire d'Orléans, soient créées dans les plus brefs délais par l'AUPELF.
9. Dans le cadre des activités de coopération Technique, qu'assureraient les Presses Universitaires Internationales, une aide spécifique soit envisagée permettant la création de Presses Universitaires locales ou régionales et de librairie Universitaires sur le Campus.
10. Une caisse internationale au livre Universitaire soit créée sur l'initiative de l'AUPELF, afin notamment de financer l'impression dans les meilleures conditions et la diffusion la plus large des thèses et autres travaux Scientifiques des Universitaires Africains et Asiatique ainsi que pour soutenir les publications scientifiques des Universités d'Afrique et d'Asie

11. L'AUPELF s'attache à mieux faire connaître en Occident, notamment par le Canal des Universités, les Oeuvres littéraires et Scientifiques anciennes et contemporaines de l'Afrique et de l'Asie. Enfin les Participants au Séminaire d'Abidjan ont adressé un appel insistant et pressant aux Etats, à l'AUPELF et aux instances nationales ou internationales pour qui priorité soit donnée à l'équipement des Bibliothèques et à la Satisfaction des besoins en matière de livres et de périodiques et techniques, moyens de développement et de progrès.

Ces recommandations montrent que des efforts doivent être consentis au niveau local, régional et international pour que la Science et l'Information Scientifique soient à tous.

Ainsi, pour que la Science et l'Information Scientifique soient mises à la disposition de tous et que l'ignorance soit vaincue, au même titre que la maladie et la faim, faudra-t-il créer de nouvelles conditions pour le transfert de technologies et un nouvel ordre international de l'Information Scientifique, qui n'est qu'une variante et qu'un moyen du Nouvel Ordre Economique International, aujourd'hui à la mode.

La recherche des perspectives d'un " autre développement " dont la finalité est l'homme lui-même, passe par l'information et sa circulation.

#### 8. PERSPECTIVES REGIONALES.

André DEWEZE, dans son étude déjà citée consacrée à l'Information Scientifique au Zaïre, recommandait une exploitation régionale de l'Information et proposait une Collaboration plus accrue entre le Zaïre et des Pays situés à l'Ouest de ce pays.

Bien qu'il n'y ait pas d'incompatibilité, nous pensons que le Zaïre fait partie avec le Rwanda et le Burundi, de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), les relations historiques, Coloniales notamment en ayant fait des pays proches, devrait se tourner vers cette infrastructure déjà existante, avant d'envisager d'autres groupements. En effet ces pays, pour avoir été gérés pendant plus d'un demi-siècle par la même puissance coloniale, en l'occurrence la Belgique, gardent beaucoup de points communs hérités de cette même Colonisation. La politique de l'Agriculture, de l'industrialisation de l'Information Scientifique, de la création des Universités était commune pour les trois pays et il y aurait lieu de revoir comment, avec un esprit de collaboration cette fois, et non coercitif, profiter de ces infrastructures mises en place pour desservir les trois pays. C'est d'ailleurs chose faite du moins administrativement au niveau de la CEPGL. Les questions intéressant la coopération Scientifique relèvent d'une section chargée des problèmes communautaires de recherche Scientifique et Culturels.

C'est cette section qui a, en collaboration avec l'Université du Burundi, organisé à Bujumbura en Avril 1981, la Conférence des Recteurs d'Université des Pays des Grands Lacs.

A l'ordre du jour de cette importante réunion groupant les trois Recteurs de l'Université du Burundi (U.B) de l'Université Nationale du Rwanda (U.N.R) et de l'Université Nationale du Zaïre (UNAZA), il y avait notamment la création d'unités communes d'enseignement et de recherche dont par exemple Un Institut Communautaire de Comptabilité et de Gestion, une Faculté Communautaire des Sciences Vétérinaires, un Institut d'Education Physique et Sports au niveau de la CEPGL, la collaboration en matière énergétique, entre Centres de recherche sur les Energies renouvelables, comme le Centre de Recherche en Energie Solaire de l'Université Nationale du Rwanda à BUTARE et le Centre Universitaire de Recherche des Utilisations des Energies Alternatives (CRUEA) de l'Université du Burundi à Bujumbura, ceci en étroite collaboration avec l'organisme communautaire de l'Electrification des Grands Lacs (EGL), ou encore dans le cadre des plantes médicinales entre le CURPHAMETRA et le CRPMTB, s'occupant de la pharmacopée et de la Médecine Traditionnelles respectivement au Rwanda et au Burundi.

Il était question en plus de mettre sur pied un Système de reprographie, permettant les échanges de documents dans la Communauté. Une résolution particulière demandait le renforcement des Prêts Inter-Bibliothèques des Universités des Pays des Grands Lacs.

Le Burundi fait en outre partie, au niveau de l'Afrique de l'Est de l'Eastern African Center for Research ou Oral Traditions and African National Languages, (EACROTANAL), organisme basé à Zanzibar en Tanzanie qui s'occupe des Civilisations des Pays de l'Est de l'Afrique en Général, en matière de revalorisation des cultures nationales, langues, histoire etc... L'appartenance du Burundi à ce groupe de l'Afrique de l'Est ne l'empêche pas, quoique de façon moins active, d'appartenir à son équivalent pour l'Afrique du Centre, le CERDOTOLA.

De même, il y a au niveau de l'Atlas Linguistique de l'Afrique Centrale (ALAC déjà cité, une collaboration accrue entre linguistes Burundais et Rwandais. Nous sommes même d'avis qu'il faudrait envisager création d'un groupe unique pour l'étude du Kirundi et du Kinyarwanda sans néanmoins s'en imposer les uns aux autres.

Elles gagnent notamment en richesse, précisément parce qu'elles sont différentes. La tentative des Belges de les fusionner s'est heurtée à une opposition farouche. C'est ce qu'exprime d'ailleurs le rapport présenté aux chambres belge par le Ministre Paul. Henri SPAAK, ministre du Rwanda - Urundi en 1960. " Les deux langues Nationales du Rwanda et de l'Urundi présentent de profonds ressemblances. Barundi et Banyarwanda comprennent parfaitement le langage les uns des autres. Le problème se présente comme suit : La proche parenté des deux langues du pays invite à tenter un rapprochement sinon une fusion complète. Mais toute modification imposée à une des deux langues pour l'aligner sur l'autre soulève une opposition très vive de la part des populations et risque de provoquer un profond malaise, sinon des troubles sérieux tant est puissant dans les deux Pays, l'attachement sentimental à l'idiome particulier"(25)

Le Burundi fait également partie de l'Organisation pour l'Aménagement et le Développement de la KACERA(rivière)(OBK) qui regroupe le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie et prochainement sans doute l'OUGANDA. L'OBK aura besoin de l'information scientifique en matière de Sciences et Techniques.

En matière de Presses Universitaires, le Burundi est en retard par rapport à ses partenaires de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs. En effet, les Presses Universitaires du Zaïre ont déjà une dimension assez considérable qui les placent parmi les plus importantes d'Afrique. Le Rwanda pourtant, de situation économique comparable à celle du Burundi s'est doté des Presses Universitaires du Rwanda, qui ont déjà publié des ouvrages de haut niveau dont ceux de feu Alexis KAGAME, anthropologue connu mondialement.

Les Conditions ne sont donc pas réunies pour la collaboration des Presses Universitaires, au niveau de la CEPGL, pour la simple raison que la situation est inégale dans les trois Pays.

Nous espérons que cette constatation pourra apporter un argument supplémentaire pour la création des Presses Universitaires du Burundi.

(25) Rapport sur l'Administration Belge au Rwanda-Urundi, pendant l'année 1960, Présenté aux chambres par le Ministre du Rwanda-Urundi Bruxelles, Musée Royal d'Afrique Centrale Tervuren 1961

## 9. CONCLUSIONS

Nous avons été guidé tout au long de ce travail par la synthèse nécessaire entre l'idéal et le réalisable. L'idéal, c'est notamment de créer des centres de recherche dans tous les secteurs, des Centres d'information dans toutes les administrations tant publiques que privées qui n'en disposent pas encore, la formation à toutes les niveaux de techniciens et spécialistes de l'information Scientifique, la revalorisation de la Culture Nationale par la vulgarisation des bibliothèques publiques, des musées, la promotion de la Recherche par la constitution de groupes de recherche n'ayant que cette mission, la mise sur pied d'un système Informatique, relié à un réseau de Télécommunications sans faille, pour permettre le transfert des technologies, ceci que ce soit au niveau régional ou International.

La réalité, elle, est différente. Il s'agit d'un Pays qui se débat dans des efforts surhumains pour améliorer le niveau de vie des populations, où les besoins élémentaires "terre à terre" interpellent plus directement le gouvernement que la mise sur pied d'un Système d'Information de haut niveau. Nous avons remarqué en temps voulu que ce système d'information pourrait et devrait aider à résoudre ces problèmes, indéniablement plus immédiats. C'est d'ailleurs ce que nous nous sommes efforcé de montrer.

La première opération à faire quand on veut mettre sur pied un Système National d'Information, c'est d'inventorier l'infrastructure déjà existante pour la corriger, la développer, au lieu de bâtir sur les décombres.

Nous croyons également avoir tenté, quoique le travail mérite d'être poursuivi sur place d'y contribuer.

Comme nous réfléchissions à partir d'une économie de pénurie, notre souci étant de ne pas faire dépenser trop de fonds pour l'opération de mise en place d'un système, nous avons opté pour une responsabilisation plus grande de l'Université en matière scientifique. Utiliser l'Université ce n'est pas l'exploiter, mais redonner confiance, lui donner voix au chapitre dans l'élaboration de la politique Scientifique du Pays. Et nous considérons que l'Université qui est le microcosme de tout le système d'information scientifique au Burundi, devrait en collaboration étroite avec l'Office de Coordination de la Recherche au Burundi. Ceci suppose que les Laboratoires de l'Université servent à tous les secteurs de la vie nationale, que les Centres soient ouverts à tous les chercheurs de tous les secteurs. Etant donné l'importance nationale que nous accordons à la Bibliothèque Universitaire et aux Presses Universitaires du Burundi, nous proposons qu'elles relèvent d'une organisation polyhiérarchique, dépendant en même temps de l'Université et de l'OCRIST.

L'idée générale était de montrer que l'Université existe, qu'il faut en tenir compte, qu'elle peut rendre des services utiles et appréciables.

o-o-o-o-o-o-o---o-o-o-o-o

NOTES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

\*\*\*\*\*

1. ANDERLA : - L'Information en 1985 : Une étude prévisible des besoins et des ressources  
PARIS, O.C.D.E., 1973, 141p.
2. ASHEIM(Lester) : Directeur en 1966 du Bureau des relations Internationales de l'Américan Library  
Association - Rapport de mission dans les Bibliothèques Africaines , 1966
3. ATHERTON(Pauline) : - Manuel pour les systèmes et Services d'Information PARIS, UNESCO, 1977
4. AUPELF : - Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française : Colloque sur l'Université et la Recherche Scientifique dans le Monde d'Aujourd'hui, Montréal, du 8 au 12 Mai 1967(L'Université officielle de Bujumbura y était représentée par M. DEBOT, Doyen de la Faculté des Sciences)
5. Björn TELL : Conception et Planification des systèmes Nationaux d'information : Etude à l'usage des responsables gouvernementaux PARIS, UNESCO, 1976
6. BOURSIN(J.L): L'édition Scientifique de Langue Française in UNIVERSITES, Vol II n° 3 et 4 Septembre 1981 - Janvier 1982
7. CHAUMIER(J)- Les Techniques Documentaires  
PARIS - PUF/Coll: Que sais-je n° 149 4° éd. 1979
8. DATUS C. SMITH : - Les Problèmes Economiques de l'Edition des Livres dans les Pays en Voie de Développement, (Coll; Etudes et Documents d'Information n° 79) PARIS, UNESCO, 1977
9. CHEVRIER(J) - A la Recherche du Livre Africain in JEUNE AFRIQUE n° 1095 du 30 Décembre 1981.
10. DEREK J. de Sola PRICE : Little Science, Big Science
11. DEWEZE(A) : -République du Zaïre : Projet de Système d'Information Scientifique, Rapport Technique pp. 1975-1976/2.131/ n° de série FMR/SC/STI/76/164, 108p. PARIS, UNESCO, 1976
12. DUSOULIER(Mme) : IOB-GENEVE : Communication au Symposium Mondial sur la Documentation Internationale, Organisé par l'UNITAR/FID à Bruxelles - 20-22 Juin 1980
13. QUINCHAT(Cl) et MENU(M): Sciences et Techniques de l'Information et de la Documentation: Introduction Générale, Paris Presses de l'UNESCO, 1981
14. INTERSTAGES, Bulletin de Liaison édité à l'intention des anciens stagiaires en Information et Techniques de diffusion n° 92, Bruxelles, Novembre 1973
15. KOURGANOFF(VI) - La Recherche Scientifique, PARIS, PUF/Coll. Que sais-je? n° 781, 1971
16. KUO-MOJO : Prés. de l'Académie des Sciences en Chine in Quand la Chine s'éveillera de Roger Peyrefitte, Paris, Ed. Fayard, 1975 475p.
17. ONADIRAN(G.T.), ONADIRAN(R.W.) - Public Library Services in Nigeria  
Ahmadou Bello University, Dep.  
Library Science - Zar 1981

NOTES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

\*\*\*\*\*

(SUITE)

18. POLINIERE(J.P.) Situation et Besoins des Systèmes Nationaux d'Information en Science et Technologie(Afrique de l'EST) n° de série FMR/SC/STI/132(F), PARIS, UNESCO, 1975
19. Rapports sur l'Administration belge au Rwanda-Urundi, pendant les années 1958, 1959, 1960,1961, présentés aux Chambres par le Ministre des Colonies(1958-1959) ou le Ministre du Rwanda-Urundi(1960-1961) Bruxelles, Musée Royal d'Afrique Centrale à TERVUREN
20. RICHTER(B) - Précis de Bibliothéconomie PARIS, K.G. Saur 1980, 233 p.
21. TARDIEU(H) - NANJI(D) et PASCOT(D) : Conception d'un Système d'Information, Préf. de Jean - Louis Le MOIGNE, PARIS, Ed. d'Organisation, Gaëtan Editeurs, 1979
22. TARDY(G) -(Chargé de mission auprès du Directeur de l'Information, Société Nationale ELF-AQUITAINE) - : L'Information Scientifique et Technique au Japon, in le Documentaliste Vol 9 n° 12 PARIS, Mars-Avril 1982.
23. UNESCO : Le rôle et l'Organisation d'un Centre National de Documentation, dans un Pays en voie de développement par un groupe de travail FID/DC, sous la direction de Harald SCHULTZ, PARIS - Presses de l'UNESCO, 1976.
24. UNIVERSITE DE DIJON : Colloque sur l'Information et le Tiers Monde, Annuaire du Tiers-Monde Vol V - 1978-1979, PARIS, Ed. Berger-Levrault, 1980
25. UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN : Programme des Cours, Année Académique 1981- 1982

o-o--o-o-o-o-o-o-o-o

SIGLES UTILISES

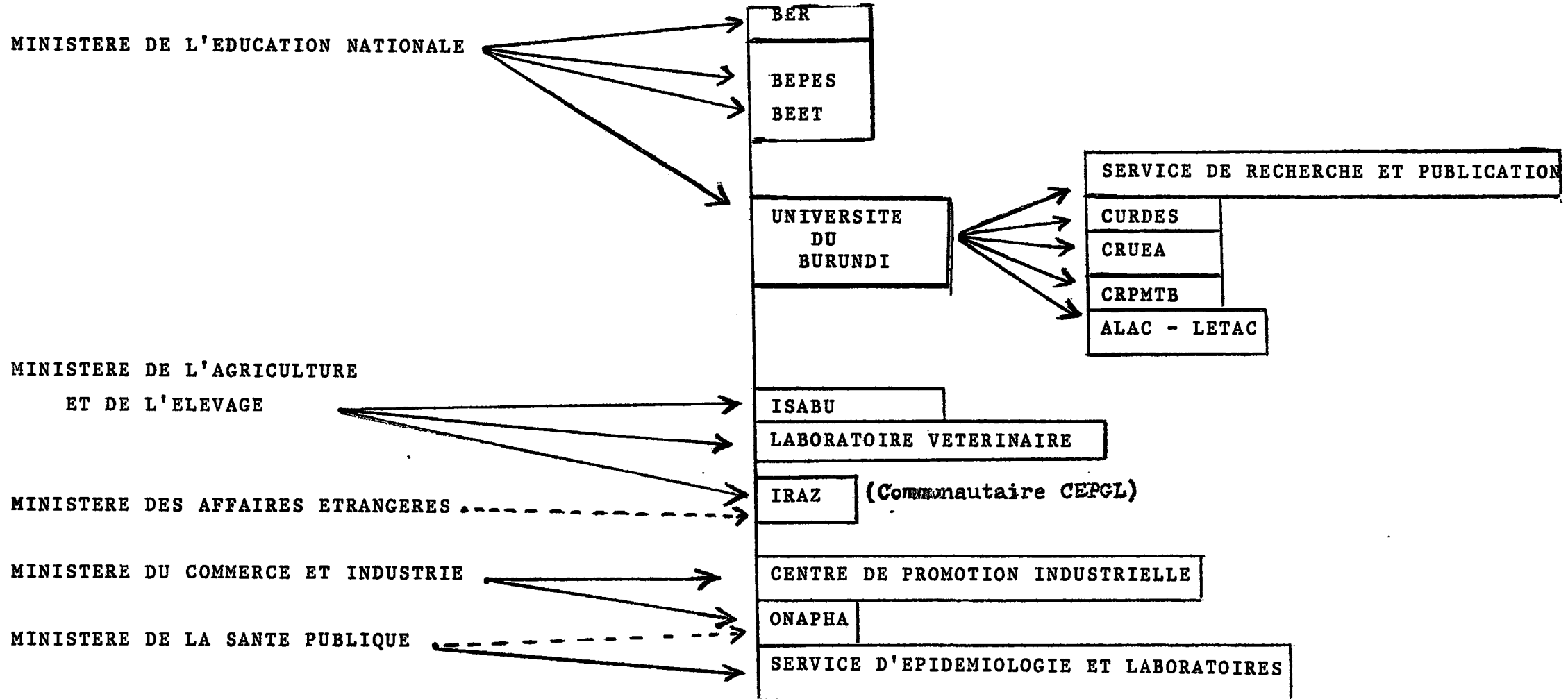
AGRIS	: Sigle qui désigne le système international d'information sur les sciences et Techniques agricoles
AIU	: Association Internationale des Universités
ALAC	: Atlas Linguistique d'Afrique Centrale
AUA	: Association des Universités Africaines
AUPELF	: Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française
BEET	: Bureau d'Etudes de l'Enseignement Technique
BEPES	: Bureau d'Etudes des Programmes de l'Enseignement Secondaire
BER	: Bureau d'Education Rurale
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAS	: Chemical Abstracts Services
CCB	: Centre de Civilisation Burundaise
CEPGL	: Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CGD	: Centre Général de Documentation (Université de Louvain)
CILUE	: Comité International de Liaison Université-Edition
CNRS	: Centre National de Recherche Scientifique (FRANCE)
CPF	: Centre de Perfectionnement et de Formation en Cours d'Emploi
CRFP	: Centre de Recherche et de Formation en matière de Population
CRPMTB	: Centre de Recherche sur la pharmacopée et la Médecine Traditionnelles Burundaises
CRUEA	: Centre de Recherche sur les Utilisations des Energies Alternatives
CURDES	: Centre Universitaire de Recherche pour le Développement Economique et Social
CURPHAMETRA	: Centre Universitaire de Recherche sur la Pharmacopée et la Médecine Traditionnelles (BUTARE)
EACROTANAL	: Easter African Center For Research on Oral Tradition and National African Languages
EBAD	: Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (DAKAR)
EGL	: Electrification des Grands-Lacs
FRANCIS	: Sigle qui désigne la base de données du CNRS pour les Sciences Humaines
IMIDOC	: Institut Murundi d'Information et de Documentation
INSEE	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (FRANCE)
INEAC	: Institut National pour Etude Agronomique du Congo
IRAZ	: Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique (CEPGL)
IRSAC	: Institut pour la Recherche scientifique en Afrique Centrale
IRUSTAT	: Institut Rundi des Statistiques
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ITAB	: Institut des Techniques Agricoles du Burundi
LETAC	: Lexiques Thématiques d'Afrique Centrale

SIGLES UTILISES (2)

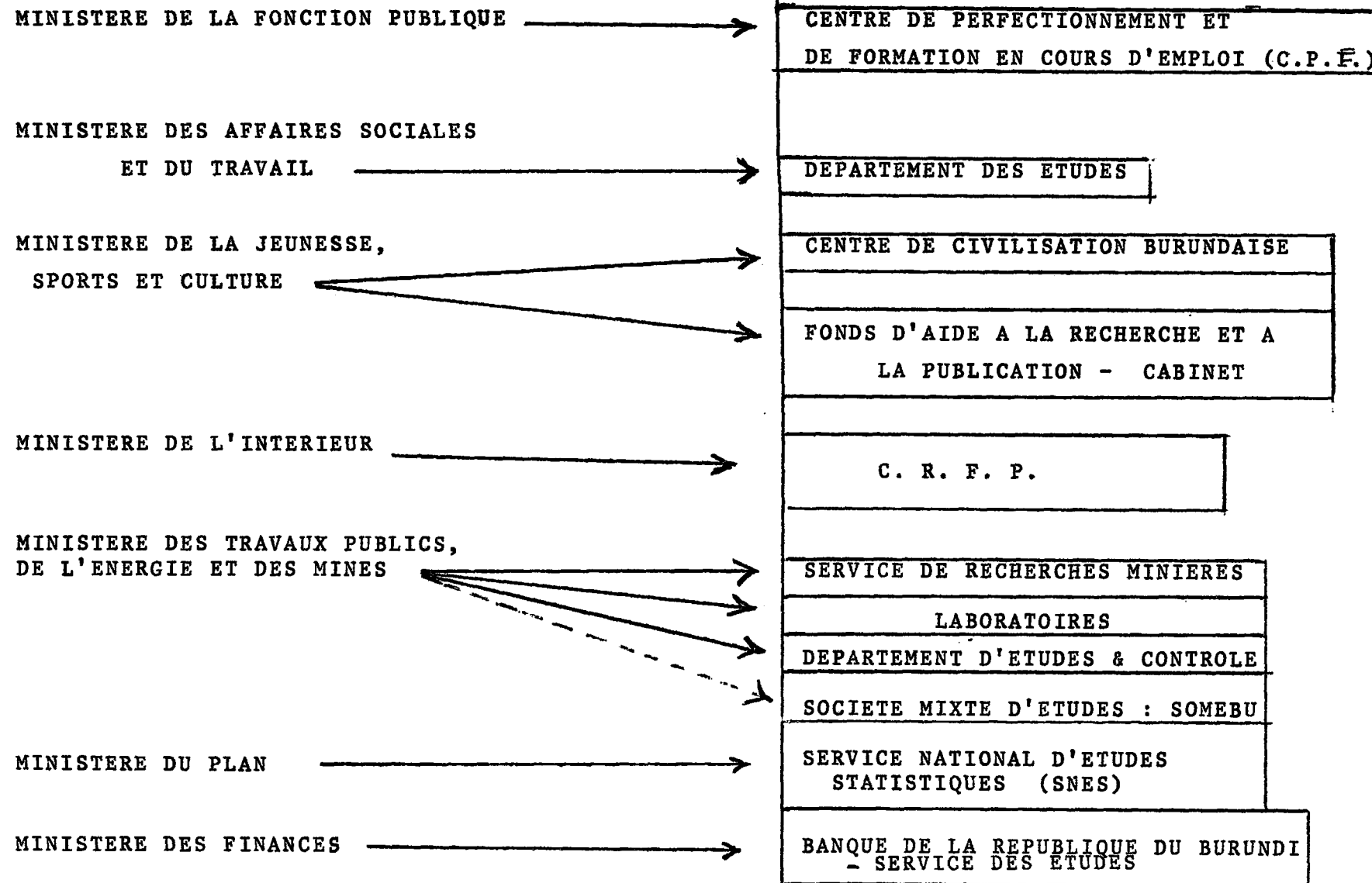
OBK	: Organisation pour l'aménagement et le développement du Bassin de la Kagera.
OCRIST	: Office de Coordination de la Recherche et de l'Information Scientifique et Technique
ONAPHA	: Office National Pharmaceutique
ONATOUR	: Office de la Tourbe
ONUDI	: Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PUI	: Presses Universitaires Internationales
SNES	: Service National d'Etudes Statistiques
SOMEBU	: Société Mixte d'Etudes du Burundi
UNESCO	: United Nations Education, Science and Culture Organization
UNISIST	: Système des Nations Unies pour l'Information Scientifique et Technique
UNITAR	: United Nations Institute for Training and Research
UNR	: Université Nationale du Rwanda
UOB	: Université Officielle de Bujumbura
URBAMET	: Réseau documentaire Français sur l'Urbanisme, l'aménagement, l'environnement et les Transports.
URBAPLAN	: Bureau d'Etudes d'Urbanisme, d'aménagement du territoire et de Planification
VINITI	: Vsesojuznyj Institut Naucnoj i Teckhniceskoj Literatury (Institut Fédéral pour l'Information scientifique et technique de Moscou)



LES PRINCIPAUX ORGANISMES DE RECHERCHE AU BURUNDI.-



LES PRINCIPAUX ORGANISMES DE RECHERCHE AU BURUNDI.- (SUITE)



ORGANIGRAMMES DE L'UNIVERSITE DU BURUNDI.-

